



NOTICE ANNUELLE

EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2022

Le 23 février 2023

Table des matières

3	NOTES EXPLICATIVES	
3	DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	
4	STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	
4	Dénomination, adresse et constitution	
4	Liens intersociétés	
5	ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS	
5	Faits saillants de 2022 et faits récents de 2023	
8	Faits saillants de 2021	
9	Faits saillants de 2020	
10	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	
19	FACTEURS DE RISQUE	
19	Risques liés au rendement des placements et aux placements des ASG	
20	Risques liés aux activités	
26	Risques liés à la structure de propriété et aux actions	
26	Risques liés aux liquidités et à la situation financière de la Société	
29	DIVIDENDES	
30	OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS	
30	DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	
30	Généralités	
30	Actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et actions avec droit de vote spécial de catégorie B	
31	Actions privilégiées	
32	Déventures	
34	MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	
34	Cours et volume des opérations	
35	TITRES ENTIÈRES ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION	
36	ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	
36	Administrateurs	
38	Membres de la haute direction (qui ne sont pas des administrateurs)	
39	Interdictions d'opérations, faillites, pénalités ou sanctions visant une société	
40	Conflits d'intérêts	
40	COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES	
40	Composition du comité d'audit et de gestion des risques	
40	Règles du comité d'audit et de gestion des risques	
40	Formation et expérience pertinentes	
41	Honoraires de l'auditeur externe	
42	POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	
42	MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	
42	AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	
43	CONTRATS IMPORTANTS	
43	Acte de fiducie de 2019	
43	Convention de protection en cas d'offre publique d'achat	
43	Convention des investisseurs avec Sceptre	
44	Convention des droits d'inscription avec DHF	
44	Accord de sous-conseiller avec StonePine	
45	Déventure de 2027	
45	INTÉRÊTS DES EXPERTS	
45	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A		
A1	RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES	

NOTES EXPLICATIVES

Dans la présente notice annuelle, toute mention de « **Fiera Capital** » ou de la « **Société** » renvoie à Corporation Fiera Capital et désigne aussi, selon le contexte, ses filiales.

À moins d'indication contraire, tous les montants en dollars mentionnés aux présentes sont libellés en dollars canadiens.

Tous les renseignements dans la présente notice annuelle sont donnés en date du 31 décembre 2022, à moins d'indication contraire.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

La présente notice annuelle renferme des déclarations prospectives se rapportant à des événements futurs ou au rendement futur. Ces déclarations rendent compte des attentes ou des opinions de la direction concernant des événements futurs, y compris la conjoncture économique et la croissance, les résultats d'exploitation, le rendement et les occasions d'affaires de Fiera Capital. Les déclarations prospectives peuvent comprendre des observations concernant les objectifs de Fiera Capital, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, les résultats financiers prévisionnels et les perspectives quant aux activités de Fiera Capital et aux économies canadienne, américaine, européenne, asiatique et aux autres économies mondiales. Ces déclarations prospectives rendent compte des opinions de la direction et sont fondées sur des facteurs et des hypothèses qu'elle considère comme raisonnables et qui s'appuient sur des renseignements auxquels a accès la direction, et on les reconnaît habituellement à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « viser », « objectif », « projeter », « s'attendre à », « estimer », « pourrait augmenter », « pourrait fluctuer », « prédire », « potentiel », « poursuivre », « viser », « avoir l'intention de » ou de la forme négative de ces termes ou expressions ou d'autres termes et expressions similaires, ainsi que par la conjugaison des verbes au futur et au conditionnel.

De par leur nature, les déclarations prospectives comportent de nombreuses hypothèses et incertitudes et de nombreux risques inhérents, généraux et précis, ainsi que le risque que les prédictions, les prévisions, les projections, les attentes ou les conclusions se révèlent inexactes. L'incertitude créée par la pandémie de COVID-19 a aggravé ce risque, étant donné qu'elle a rendu plus difficile de faire des prédictions, des prévisions et des projections, d'établir des attentes ou de tirer des conclusions. Par conséquent, la Société ne garantit pas que les déclarations prospectives se réaliseront et les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment aux présentes déclarations. Les événements ou les résultats réels pourraient différer sensiblement des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes ou des conclusions exprimées dans les présentes déclarations prospectives, en raison d'un certain nombre de facteurs importants dont plusieurs sont indépendants de sa volonté, lesquels comprennent notamment les risques liés au rendement des placements et aux placements des actifs sous gestion (les « **ASG** »), le risque lié à la concentration des ASG en lien avec les stratégies à l'égard desquelles Gestion d'actifs StonePine inc. (« **StonePine** ») agit à titre de sous-conseiller, le risque pour la réputation, les risques liés à la conformité réglementaire, le risque lié aux politiques, aux procédures et aux mesures concernant la sécurité de l'information, le risque lié aux lois sur la protection des renseignements personnels, le risque de litiges, le risque lié à la couverture d'assurance, les risques liés aux relations avec les tiers, les risques liés à la croissance et à l'intégration des sociétés acquises, les risques liés à la croissance des ASG, les risques liés aux employés clés, les risques liés à la structure de propriété et à la possibilité de dilution, les risques liés à l'endettement, le risque de marché, le risque de crédit, les risques liés à l'inflation, aux taux d'intérêt et à la récession et d'autres facteurs décrits dans la présente notice annuelle sous la rubrique « *Facteurs de risque* » ou présentés dans d'autres documents que la Société dépose de temps à autre auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières et qui sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

La liste de facteurs importants présentée ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient à des déclarations prospectives de la présente notice annuelle et à toute autre information communiquée par Fiera Capital, les investisseurs et toutes autres personnes doivent étudier soigneusement ces facteurs, ainsi que d'autres incertitudes et éventualités. Fiera Capital ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives verbales ou écrites qui peuvent être formulées de temps à autre par elle ou en son nom afin de tenir compte de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, sauf si elle y est tenue en vertu des lois applicables.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

DÉNOMINATION, ADRESSE ET CONSTITUTION

Le principal établissement de Fiera Capital est situé au 200, Bay Street, bureau 3800, South Tower, Toronto (Ontario) M5J 2J1, et son siège social est situé au 1981, avenue McGill College, bureau 1500, Montréal (Québec) H3A 0H5.

Fiera Capital est une société issue d'une fusion en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « **LSAO** »). La Société a été constituée par lettres patentes en date du 22 novembre 1955 en vertu des lois de l'Ontario, sous la dénomination Fry & Company (Investment Management) Limited, dénomination qui a été remplacée le 19 février 1962 par Fry Investment Management Limited, puis le 12 novembre 1971 par Sceptre Investment Counsel Limited (« **Sceptre** »). Le 27 août 2010, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a approuvé, en vertu de l'article 182 de la LSAO, un arrangement concernant Sceptre et Gestion Fiera inc. (auparavant Fiera Capital inc.), aux termes duquel leurs activités ont été regroupées en date du 1er septembre 2010 (l'« **arrangement** »). Dans le cadre de l'arrangement, les statuts de Sceptre ont été modifiés afin de changer la dénomination de la Société pour Fiera Sceptre Inc.; d'annuler les actions ordinaires comme catégorie d'actions autorisées aux fins d'émission; de créer les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A (les « **actions avec droit de vote subordonné de catégorie A** ») et les actions avec droit de vote spécial de catégorie B (les « **actions avec droit de vote spécial de catégorie B** ») et, collectivement avec les « actions avec droit de vote subordonné de catégorie A », les « **actions** »), et de changer le nombre d'administrateurs, pour le faire passer à neuf. En vertu d'un contrat entre la Société et une société contrôlée par Jean-Guy Desjardins, président du conseil d'administration (le « **conseil** ») et chef de la direction de Fiera Capital, la Société est titulaire d'une licence relative à l'utilisation du nom « **Fiera** ». Cette licence a été octroyée pour une contrepartie symbolique et est automatiquement renouvelée chaque année.

Le 29 mars 2012, une résolution spéciale des actionnaires autorisant la modification des statuts de la Société en vue de choisir la dénomination « Corporation Fiera Capital » a été adoptée pendant l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société. Une résolution spéciale des actionnaires autorisant la modification des statuts de la Société en vue d'augmenter le nombre maximum d'administrateurs siégeant au conseil et de le faire passer de neuf à douze a également été adoptée au cours de cette assemblée. Le 30 mars 2012 et le 2 avril 2012, respectivement, les statuts de la Société ont été modifiés et la Société a changé sa dénomination, laquelle est devenue « Corporation Fiera Capital » et a augmenté le nombre d'administrateurs, lequel est passé de neuf à douze. Le 23 mai 2014, les statuts de la Société ont été modifiés en vue de créer des actions privilégiées pouvant être émises en séries (les « **actions privilégiées** »). Le 1er septembre 2019, à la suite de l'acquisition de Gestion d'actifs Foresters inc. et des activités canadiennes et des fonds d'investissement de Natixis Investment Managers S.A. (« **Natixis** »), Fiera Capital a fusionné avec ses filiales en propriété exclusive nouvellement acquises, Fiera Investments Corp. (auparavant, Natixis Investment Managers Canada Corp.) et Gestion de fonds Fiera Capital Inc. (auparavant Gestion d'actifs Foresters inc.).

LIENS INTERSOCIÉTÉS

Au 31 décembre 2022, Fiera Capital possédait cinq filiales principales, Fiera Capital inc. (« **FCI** »), Fiera Capital (UK) Limited (« **Fiera UK** »), Fiera Dette Privée inc. (« **Fiera Dette Privée** »), Fiera Real Estate Investments Limited (« **Fiera Real Estate** ») et Fiera Real Estate UK Limited (« **Fiera Real Estate UK** »). FCI est une société constituée

en vertu des lois de l'État du Delaware et les titres de FCI sont détenus en totalité par Fiera US Holding Inc., une filiale en propriété exclusive de Fiera Capital. Fiera UK et Fiera Real Estate UK sont des sociétés constituées en vertu des lois du Royaume-Uni et du pays de Galles, et sont des filiales en propriété exclusive indirecte de Fiera Capital. Fiera Dette Privée est une société constituée en vertu des lois de la province de Québec et est une filiale en propriété exclusive indirecte de Fiera Capital. Fiera Real Estate est une société constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario et est une filiale en propriété exclusive indirecte de Fiera Capital.

Le 1er janvier 2023, la propriété du commandité d'un fonds ainsi que la convention de gestion connexe ont été transférées par Fiera Dette Privée à Fiera Real Estate. En raison de ce transfert, Fiera Dette Privée n'est maintenant plus considérée comme une filiale principale de Fiera Capital.

Fiera Capital possède d'autres filiales, mais aucune de ces filiales ne représente 10 % ou plus de l'actif consolidé de Fiera Capital ou 10 % ou plus des revenus consolidés de Fiera Capital. Globalement, toutes ces filiales ne représentent pas plus de 20 % de l'actif consolidé de Fiera Capital et pas plus de 20 % des revenus consolidés de Fiera Capital.

ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS

Le texte qui suit est un résumé de l'évolution générale des activités de Fiera Capital au cours des trois derniers exercices et présente les faits récents de 2023.

FAITS SAILLANTS DE 2022 ET FAITS RÉCENTS DE 2023

Changements à la direction

Le 23 janvier 2023, Fiera Capital a annoncé que Jean-Guy Desjardins avait été nommé chef de la direction en remplacement de Jean-Philippe Lemay et que les changements suivants avaient également été apportés :

- > John Valentini a été nommé au poste de directeur exécutif, président et chef de la direction de Fiera Marchés privés. Il continuera à diriger la plateforme des marchés privés de la Société et sera également responsable, avec le chef de la direction de la Société, de l'équipe de distribution des marchés institutionnels et des intermédiaires financiers.
- > Jean Michel a été nommé directeur exécutif, président et chef des placements de Fiera Marchés publics. Auparavant, M. Michel était chef des placements, Marchés publics, et il dirigera désormais également la plateforme des marchés publics de la Société, y compris l'équipe Solutions de portefeuilles.
- > Peter Stock a été nommé directeur exécutif et président de Fiera Gestion privée. M. Stock continuera à diriger les activités de la Société en matière de gestion privée en Amérique du Nord.
- > Lucas Pontillo a été nommé directeur exécutif et chef de la direction financière mondiale. Il continuera de diriger la fonction des finances de la Société et sera désormais également responsable des fonctions d'opérations et des technologies à l'échelle mondiale et du programme de gestion du risque d'entreprise de la Société.
- > Gabriel Castiglio a été nommé directeur exécutif, chef de la direction des affaires juridiques mondiale et secrétaire général. Il continuera à diriger les fonctions juridiques de secrétariat corporatif et de la conformité de la Société et sera désormais également responsable de la fonction des ressources humaines à l'échelle mondiale et des initiatives de la Société en matière de questions environnementales, sociales et de gouvernance et d'investissement durable.

Le 16 janvier 2023, Wenzel Hoberg s'est joint à la Société à titre de chef mondial de l'immobilier.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 16 août 2022, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat en cours** ») afin d'acheter à des fins d'annulation un maximum de 4 000 000 de ses actions avec droit de vote subordonné de catégorie A au cours de la période de 12 mois ayant commencé le 16 août 2022 et prenant fin au plus tard le 15 août 2023, ce qui représente environ 4,8 % de ses 83 228 078 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A émises et en circulation en date du 2 août 2022 (pour obtenir de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Offre publique de rachat dans le cours normal des activités* » de la présente notice annuelle).

Rachat de ses débetures convertibles

Le 30 juin 2022, Fiera Capital a racheté la totalité de ses débetures convertibles subordonnées non garanties à 5,00 % venant à échéance le 30 juin 2023 d'un montant en capital total de 86,25 millions de dollars (les « débetures de 2023 »). De plus amples renseignements sur les débetures de 2023 sont disponibles dans la notice annuelle de Fiera Capital pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, laquelle peut être consultée sur SEDAR, au www.sedar.com.

Placement privé

Le 23 juin 2022, la Société a réalisé un placement privé avec le Fonds de solidarité FTQ (« **FTQ** ») d'une débeture subordonnée non garantie de premier rang d'un montant en capital de 100 millions de dollars au taux d'intérêt de 6,00 % par année, payable semestriellement à terme échu et venant à échéance le 30 juin 2027 (la « **débeture de 2027** ») (pour obtenir de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Description de la structure du capital – Débetures – Débeture de 2027* » de la présente notice annuelle).

Le produit net de la débeture de 2027 a été utilisé dans le cadre du rachat des débetures de 2023, et le reliquat a été porté en diminution des montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable de la Société.

Acquisition d'une participation minoritaire dans Fiera Real Estate UK (auparavant Palmer Capital)

Le 26 mai 2022, les actionnaires minoritaires de Fiera Real Estate UK ont, à la suite de l'exercice d'un droit de vente, vendu 16,72 % des actions de Fiera Real Estate UK à Fiera Properties (Europe) Limited (« **Fiera Properties Europe** »), une filiale en propriété exclusive indirecte de la Société. À la suite de l'exercice de ce droit de vente, la Société détenait indirectement 96,72 % de toutes les actions émises et en circulation de Fiera Real Estate UK.

Le 3 août 2022, Fiera Properties Europe a acquis la tranche restante de 3,28 % des actions de Fiera Real Estate UK à la suite de l'exercice d'une option d'achat. En raison de cette acquisition, Fiera Real Estate UK est devenue une filiale indirecte en propriété exclusive de la Société. Le prix d'achat était fondé sur le même prix d'exercice par action que pour l'achat de la tranche de 16,72 % des actions de Fiera Real Estate UK le 26 mai 2022. Le coût total de toutes les actions acquises par Fiera Properties Europe s'est élevé à 21,7 millions de dollars (13,5 millions de livres sterling).

Septième convention de crédit modifiée et mise à jour

Le 20 avril 2022, la Société a conclu la septième convention de crédit modifiée et mise à jour entre la Société et Fiera US Holding Inc., à titre d'emprunteurs, les prêteurs qui sont à l'occasion partie à celle-ci, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« **FCD** »), à titre d'agent administratif. La septième convention de crédit modifiée et mise à jour prolonge la date d'échéance de sa facilité de crédit renouvelable non garantie de premier rang (la « **facilité** ») du 30 juin 2023 au 20 avril 2026 (à moins qu'elle ne soit reportée à une date ultérieure conformément aux modalités de la convention) et prévoit une augmentation de la capacité d'emprunt de 600 millions de dollars à 700 millions de dollars. Les prélèvements sur la facilité peuvent être effectués en dollars canadiens ou américains, au gré de la Société, et portent intérêt à des taux variables en fonction de la monnaie dans laquelle un montant est prélevé. L'intérêt sur ces montants est payable mensuellement. La Société peut demander une augmentation d'au plus 200 millions de dollars du montant disponible au titre de la facilité, sous réserve de l'acceptation par les prêteurs.

Partenariat de sous-conseiller avec StonePine

Le 1er février 2022, la Société a annoncé l'établissement du partenariat de sous-conseiller avec StonePine, une société contrôlée et dirigée par Nadim Rizk, ancien chef de l'équipe Actions mondiales de Fiera Capital basée à Montréal. La structure prévoit le maintien de la relation qui a créé une valeur significative pour les clients et les actionnaires de Fiera Capital depuis plus de douze ans.

Cette structure mutuellement bénéfique est le résultat d'une initiative de planification stratégique approfondie de Fiera Capital et a été conçue pour préserver la proposition de valeur pour les clients et les actionnaires de Fiera Capital. La structure a reçu un fort soutien des clients de Fiera Capital, qui continueront à bénéficier des services de gestion de placements de l'équipe d'investissement Action Mondiales de StonePine basée à Montréal ainsi que du modèle opérationnel institutionnel de premier plan de Fiera Capital. Ce modèle comprend la gestion des relations avec les clients, la conformité, l'exécution des transactions internationales, l'exploitation, la gestion des risques, la mesure du rendement et la production de rapports, ainsi que le soutien technologique.

Dans cette structure, Fiera Capital continue à entretenir des relations directes avec ses clients en tant que gestionnaire/conseiller en placement, tandis que StonePine fournit des services de sous-conseiller à Fiera Capital, supervisant les décisions de placement relatives aux stratégies d'actions mondiales, d'actions de l'EAEO (Europe, Australasie et Extrême-Orient) et d'actions américaines de Fiera Capital, lesquelles totalisaient environ 49,2 milliards de dollars en ASG au 31 décembre 2022. Dans le cadre de la relation de sous-conseiller, la Société bénéficie d'un profil de revenus et de dépenses similaire à celui que ces stratégies produisaient avant l'établissement du partenariat de sous-conseiller avec StonePine. Fiera Capital fournit également à l'équipe de StonePine des bureaux distincts dans l'immeuble où est situé le siège social mondial de Fiera Capital à Montréal.

Aux termes de l'accord de sous-conseiller entre Fiera Capital et StonePine, StonePine ne peut toucher de rémunération fondée sur des actions pour les services rendus. La valeur de cette rémunération versée antérieurement aux membres de l'équipe de StonePine lorsqu'ils étaient au service de Fiera Capital est incluse dans les honoraires de sous-conseiller payables par Fiera Capital à StonePine. Cette structure n'a pas d'impact sur la valeur totale de la rémunération versée à l'équipe de StonePine ou sur les honoraires payés par les clients de Fiera Capital.

Prise ferme en bloc et rachat d'actions Natixis

Le 14 janvier 2022, Natixis a réalisé la vente de 10,68 millions d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A qu'elle détenait par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive indirecte. Du nombre d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A détenues indirectement par Natixis, 3,56 millions ont été rachetées aux fins d'annulation par la Société pour un prix de rachat total de 34,9 millions de dollars (le « **rachat d'actions Natixis** »). Natixis a également payé à Fiera Capital des frais de transaction. Natixis a vendu les 7,12 millions d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A restantes qu'elle détenait indirectement par l'intermédiaire d'un syndicat de preneurs fermes, par voie de prise ferme en bloc sans prospectus (la « **prise ferme en bloc** » et, collectivement avec le rachat d'actions Natixis, l'« **opération de disposition d'actions Natixis** »). Immédiatement après la conclusion de l'opération de disposition d'actions Natixis, Natixis ne détenait plus aucune action de Fiera Capital.

Dans le cadre de l'opération de disposition d'actions Natixis, les conventions suivantes, qui ont toutes été conclues le 9 mai 2019, ont été résiliées : la convention relative aux droits des investisseurs Natixis conclue entre Fiera Capital et Gestionnaires de Placements Natixis Canada Holdings Ltée (« **Natixis Canada Holdings** »), une filiale canadienne en propriété exclusive de Natixis (la « **convention relative aux droits des investisseurs Natixis** »), la convention de vote/convention d'option de vente conclue entre Natixis Canada Holdings, Jean-Guy Desjardins et Fiera Capital S.E.C. (« **Fiera S.E.C.** ») (la « **convention de vote/convention d'option de vente Natixis** ») et la convention d'option d'achat conclue entre Natixis Canada Holdings et Fiera S.E.C. (la « **convention d'option d'achat Natixis** »). De plus amples renseignements sur la convention relative aux droits des investisseurs Natixis, la convention de vote/convention d'option de vente Natixis et la convention d'option d'achat Natixis sont fournis dans la notice annuelle de Fiera Capital pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Le rachat d'actions Natixis a été pris en compte dans le nombre maximal d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A qui peuvent être rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédente (l'« **offre publique de rachat précédente** ») de Fiera Capital (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Évolution générale des activités – Faits saillants de 2021 – Offre publique de rachat précédente* » de la présente notice annuelle).

Dans le cadre de l'opération de disposition d'actions Natixis, la Société et Natixis ont également annoncé que l'entente de distribution conclue le 9 mai 2019 entre Natixis et Fiera Capital, qui établissait Fiera Capital comme distributeur canadien privilégié de Natixis pour ses stratégies de placement, demeure en vigueur, sous réserve de certaines modifications.

Changements à la direction

Le 31 mai 2022, Jean Michel s'est joint à Fiera Capital à titre de chef des placements, Marchés publics, à la suite du départ d'Anik Lanthier, le 6 mai 2022, qui avait laissé le poste vacant.

Le 5 janvier 2022, la Société a annoncé que Jean-Guy Desjardins, fondateur de Fiera Capital et président du conseil et chef de la direction, a été nommé président exécutif du conseil de Fiera Capital et que Jean-Philippe Lemay, président mondial et chef de l'exploitation, a été nommé président mondial et chef de la direction de Fiera Capital. Ces nominations ont pris effet le 1er janvier 2022.

FAITS SAILLANTS DE 2021

Offre publique de rachat précédente

Le 12 août 2021, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat précédente en vertu de laquelle la Société peut acheter à des fins d'annulation un maximum de 4 000 000 de ses actions avec droit de vote subordonné de catégorie A sur la période de douze mois ayant débuté le 16 août 2021 et prenant fin au plus tard le 15 août 2022. Dans le cadre de l'opération de disposition d'actions Natixis, l'offre publique de rachat précédente a été modifiée afin d'augmenter le nombre d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A qui peuvent être rachetées à des fins d'annulation de 4 000 000 à 6 335 600.

Vente des droits de gestion du fonds Emerging Markets

Le 9 juillet 2021, FCI, une filiale en propriété exclusive de la Société, a réalisé la vente des activités de conseil liées au fonds Fiera Capital Emerging Markets à Sunbridge Capital Partners LLC.

Acquisition de nouvelles ressources en matière d'actions mondiales

Le 8 mars 2021, la Société a annoncé l'acquisition de nouvelles ressources en matière d'actions mondiales auprès d'AMP Capital. L'équipe, appelée maintenant « Équipe Fiera Atlas de sociétés mondiales », qui était composée de quatre professionnels du placement au moment de l'acquisition, s'est jointe à la Société avec un solide historique de rendement acquis au cours de près de quatre ans chez AMP Capital et a fait croître les ASG de Fiera Capital de plus de 500 millions de dollars US au moment de l'acquisition.

Le 8 février 2022, la Société a annoncé la fusion réussie du fonds AMP Capital associé avec l'un des fonds de Fiera Capital. Cette fusion constituait la dernière étape de l'intégration suivant la clôture de l'acquisition en mars 2021.

Vente de Bel Air Investment Advisors LLC et de Wilkinson Global Asset Management LLC

Le 4 janvier 2021, la Société a annoncé la conclusion d'une entente aux fins de la vente de Bel Air Investment Advisors LLC (« **Bel Air** ») à Hightower Advisors. Le 1er mars 2021, Fiera Capital a annoncé avoir conclu la vente de Bel Air.

Parallèlement, le 4 janvier 2021, la Société a annoncé la conclusion de la vente de Wilkinson Global Asset Management (« **WGAM** ») conformément à une convention d'option d'achat (la « **convention d'option d'achat WGAM** ») négociée entre FCI et Wilkinson Global Capital Partners LLC (les « **associés** ») le 1er décembre 2018. Aux termes de la convention d'option d'achat WGAM, les associés avaient le droit, mais non l'obligation, d'acheter

la participation de FCI à tout moment à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 1er janvier 2023 ou à une date antérieure établie au gré de FCI sur remise d'un préavis aux associés.

Le prix relatif à la vente de Bel Air et la vente de WGAM totalisait environ 81 millions de dollars, excluant les frais de transaction et l'ajustement basé sur le fonds de roulement de fermeture.

Changements à la direction

Le 31 mai 2021, Jonathan Moncrieff s'est joint à Fiera Capital à titre de chef mondial de la conformité.

Le 1er février 2021, Lyne Lamothe s'est jointe à la Société à titre de cheffe mondiale des ressources humaines.

FAITS SAILLANTS DE 2020

Modification de la structure de gestion mondiale de Fiera Capital

Le 17 juin 2020, la Société a annoncé une modification de sa structure de gestion mondiale, qui entrera en vigueur le 1er juillet 2020. Fiera Capital passera d'un modèle d'exploitation axé sur la localisation géographique à une structure mondiale.

À compter du 1er juillet 2020, Jean-Philippe Lemay, en plus de son rôle de président et chef de l'exploitation globale, a dirigé la plateforme de placement pour les marchés publics jusqu'à l'arrivée d'Anik Lanthier, qui s'est jointe à la Société à titre de présidente et cheffe des placements, Marchés publics, le 13 octobre 2020.

À compter du 1er juillet 2020, Peter Stock, qui était auparavant vice-président exécutif, Développement stratégique, a été chargé de diriger le groupe Gestion privée à titre de vice-président exécutif et chef mondial de la gestion privée, et John Valentini, président et chef de la direction de Fiera Placements privés alternatifs, a continué de diriger la plateforme de placement pour les marchés privés.

Changements à la direction

Le 21 octobre 2020, Daniel Richard a quitté la Société, où il occupait le poste de vice-président principal, Ressources humaines et communications d'entreprise mondiales.

Le 6 avril 2020, Michael Quigley a été promu au poste de vice-président exécutif et chef mondial de la distribution.

Le 19 mars 2020, Jean-Philippe Lemay a été nommé président et chef de l'exploitation globale, succédant à Vincent Duhamel, qui a été concurremment nommé vice-président du conseil d'administration. M. Duhamel a ensuite démissionné de son poste de vice-président du conseil d'administration le 1er juillet 2020.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 13 juillet 2020, la Société a annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vertu de laquelle la Société pouvait acheter à des fins d'annulation jusqu'à 2 000 000 d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A jusqu'au 14 juillet 2021. Une modification à cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités a été approuvée par la TSX le 17 mars 2021 pour augmenter de 2 000 000 à 4 000 000 le nombre d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A que la Société pouvait acheter à des fins d'annulation. Cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités a commencé le 15 juillet 2020 et s'est terminée le 14 juillet 2021, période durant laquelle la Société a racheté, à des fins d'annulation, 895 063 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A pour une contrepartie totale de 10,1 millions de dollars.

Vente des fonds communs de placement destinés aux investisseurs individuels de Fiera Investissements

Le 26 juin 2020, la Société a vendu à Canoe Financial LP (« **Canoe** ») le droit de gérer les fonds communs de placement destinés aux investisseurs individuels ci-après : Fonds Fiera obligations canadiennes, Fonds Loomis Sayles diversifié mondial obligations de sociétés, Fonds Loomis Sayles revenu mensuel stratégique, Fonds Fiera équilibré stratégique enregistré, Fonds Fiera équilibré intrinsèque enregistré, Fonds Fiera dividendes canadiens enregistré, Fonds Fiera dividendes américains enregistré, Fonds Fiera actions mondiales de base enregistré,

Fonds Fiera actions privilégiées canadiennes enregistré, Fonds Oakmark actions américaines enregistré, Fonds Oakmark actions internationales enregistré, Catégorie Fiera obligations canadiennes, Catégorie Loomis Sayles diversifiée mondiale obligations de sociétés, Catégorie Fiera équilibrée stratégique, Catégorie Fiera équilibrée intrinsèque, Catégorie Fiera dividendes canadiens, Catégorie Fiera dividendes américains, Catégorie Fiera actions mondiales de base, Catégorie Fiera actions privilégiées canadiennes, Catégorie Oakmark actions américaines et Catégorie Oakmark actions internationales. Tous ces fonds communs de placement à l'intention des investisseurs individuels étaient auparavant gérés par Fiera Investissements S.E.C. (« **Fiera Investissements** »).

Dans le cadre de cette entente, Canoe a retenu les services de Fiera Capital afin qu'elle agisse comme sous-conseiller pour certains des fonds susmentionnés.

Fiera Investissements a liquidé ses opérations et, le 31 juillet 2020, Fiera Investissements et son commandité, Fiera Investissements Limitée, ont été officiellement dissoutes. Fiera Investissements a également abandonné ses inscriptions relatives aux valeurs mobilières le 31 juillet 2020.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Fiera Capital est une société de gestion de placement indépendante de premier plan avec une présence croissante à l'échelle mondiale qui, au 31 décembre 2022, avait des ASG de 158,5 milliards de dollars. La Société offre des solutions multi-actifs et personnalisées tirant parti d'un vaste éventail de catégories d'actifs sur les marchés publics et privés. Ses stratégies s'adressent à une clientèle institutionnelle, de détail et de gestion privée établie en Amérique du Nord, en Europe et dans les principaux marchés d'Asie.

Au 31 décembre 2022, la Société comptait environ 856 employés permanents, y compris environ 229 professionnels d'investissement permanents.

La gamme mondiale de solutions axées sur les marchés publics de Fiera Capital couvre toute une gamme de stratégies, visant tant les sociétés à petite capitalisation que les sociétés à grande capitalisation, y compris des stratégies adaptées aux besoins de nos marchés et des stratégies d'actions mondiales, des stratégies macroéconomiques descendantes et des stratégies spécialisées à revenu fixe, de même que des stratégies alternatives liquides.

En ce qui a trait aux marchés privés, la plateforme de placement pour les marchés privés diversifiée de la Société est en croissance constante et propose des caractéristiques distinctes et durables de ratio rendement-risques à ses clients grâce aux stratégies de placement suivantes :

- > Les stratégies liées à l'**immobilier** touchent une vaste gamme de secteurs et de régions au Canada, au Royaume-Uni et en Asie et visent à offrir des occasions d'investissement immobilier aux investisseurs afin de diversifier et d'adapter leur exposition aux risques/rendements.
- > Les stratégies liées au **crédit privé** misent sur l'octroi de financement par emprunt aux entreprises intermédiaires et aux projets d'infrastructure de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie, ainsi que des prêts à court terme aux promoteurs immobiliers.
- > Les stratégies liées à l'**infrastructure** sont axées sur les occasions d'investissement dans des actifs d'infrastructure de base et de croissance de taille moyenne au sein de pays de l'OCDE afin de permettre aux investisseurs de diversifier leur portefeuille au moyen d'une catégorie d'actif mondiale convoitée qui vise à offrir des rendements ajustés attrayants en fonction du risque intéressants sur une période de détention à long terme.
- > Les stratégies liées à l'**agriculture** visent à constituer un portefeuille mondial diversifié d'actifs – principalement des terres agricoles – conçu pour offrir aux investisseurs des rendements attrayants et stables à long terme.
- > Les stratégies liées aux **placements privés** visent à offrir aux investisseurs une plus grande diversification grâce à un portefeuille mondial diversifié de placements privés dans des sociétés qui sont conçues pour générer des rendements attrayants à long terme.

- > Les stratégies liées aux **marchés privés diversifiés** offrent des solutions qui permettent aux clients d'atteindre leurs objectifs de plus-value en capital et de revenu en investissant dans diverses stratégies à capital variable, telles que les stratégies d'immobilier diversifié, d'actifs réels diversifiés et de crédit diversifié.

L'approche en matière de placement de la Société correspond à une répartition du capital génératrice de valeur qui est orientée à l'aide de processus appliquant des pratiques stratégiques et tactiques de répartition de l'actif aux stratégies de placements sur les marchés mondiaux publics et privés, en vue d'obtenir des résultats de placement supérieurs et constants pour le compte de nos clients.

Nos clients

L'excellence des interactions avec les investisseurs est essentielle à la croissance et au succès de Fiera Capital. Les services offerts aux clients de Fiera Capital sont organisés en fonction de leurs besoins. Fiera Capital a pour objectif d'offrir à chacun de ses clients des conseils de pointe dans le secteur, et ce, de manière personnalisée.

Fiera Capital ne dépend pas d'un seul client, et au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, aucun client ne représentait plus de 10 % des revenus consolidés de la Société.

Clients institutionnels

Le groupe diversifié des clients institutionnels de Fiera Capital à l'échelle mondiale comprend les fonds de retraite de plusieurs grandes sociétés et institutions financières, des fonds de dotation, des fondations, des communautés des Premières Nations, des organismes religieux et des organisations caritatives, et des fonds du secteur public d'importantes municipalités et universités. La Société gère les comptes de ses clients sur une base individuelle et commune.

Intermédiaires financiers

Fiera Capital entretient des relations avec des clients institutionnels et de gestion privée qui sont gérées par des intermédiaires financiers agissant comme partenaires stratégiques, comme des banques et les membres de leur groupe, des compagnies d'assurance et des réseaux de conseillers financiers indépendants.

La Société s'associe également avec des partenaires et des intermédiaires financiers, agissant à titre de sous-conseillère relativement à la gestion de leurs fonds communs de placement, fonds en gestion commune et fonds négociés en bourse qui investissent dans une variété de catégories d'actifs. Ces relations de sous-conseiller sont un moyen d'offrir aux investisseurs individuels et aux investisseurs bien nantis et fortunés l'occasion de tirer avantage de l'étendue des stratégies de placement de la Société et de son expérience approfondie du secteur. Au 31 décembre 2022, la Société gérait environ 94 fonds de Fiera Capital et agissait à titre de sous-conseiller pour environ 34 fonds gérés par des intermédiaires financiers, dont, notamment, Banque Nationale Investissements Inc., Canoe, Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. et Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

Clients de gestion privée

Le groupe de gestion privée de Fiera Capital fournit des services de gestion d'actifs à des particuliers fortunés, des gestionnaires de grandes fortunes, ainsi que des fondations, des fiducies et des patrimoines familiaux. La philosophie de placement de la Société en matière de gestion privée met l'accent sur le rendement absolu et la préservation du capital. Elle vise à atteindre ces objectifs en misant sur la répartition optimale des stratégies de placement sur les marchés publics et privés au moyen d'un processus de placement qui comprend l'analyse des placements courants des clients et de leur situation personnelle, l'élaboration d'un énoncé de politique de placement sur mesure et la mise en œuvre de décisions en matière de répartition tactique et stratégique de l'actif.

Philosophie de placement

Fiera Capital est une société de gestion de placement axée sur la recherche. Elle croit qu'une analyse disciplinée et méthodique, combinée à un processus de placement rigoureux, constitue la pierre d'assise de rendements supérieurs. Son modèle de gestion active met l'accent sur le travail d'équipe ainsi que sur le libre échange d'idées au sein de notre équipe chevronnée de professionnels du placement.

Chez Fiera Capital, la recherche est bien plus qu'une spécialité confinée à un département précis. Elle est au cœur même de l'approche de placement de la Société et constitue la base de tous ses processus de gestion. Son expertise interne de recherche fondamentale se manifeste sous plusieurs formes :

- > une recherche indépendante fondamentale ascendante constitue la pierre angulaire de toutes ses stratégies relatives aux titres de participations et aux titres à revenu fixe orientés vers le crédit. Les équipes effectuent des centaines de rencontres en entreprise et entrevues avec les équipes de direction annuellement;
- > une recherche fondamentale descendante rigoureuse, non liée à l'analyse de courtiers externes ni à celle des agences de notation, constitue la pierre d'assise de ses stratégies à revenu fixe gérées activement. Cette approche se traduit par des opinions indépendantes des tendances du marché;
- > une recherche fondamentale interne sur l'économie et les marchés est au cœur de son processus de répartition de l'actif, lequel a été conçu pour optimiser les rendements tout en s'efforçant de préserver le capital, et ce, quel que soit le contexte du marché;
- > en combinant une construction de portefeuilles disciplinée à de solides valeurs entrepreneuriales, Fiera Capital peut offrir des solutions innovatrices et personnalisées pour répondre aux besoins spécifiques de ses clients.

La gestion du risque est l'un des piliers de la philosophie de placement de Fiera Capital. Intégrée à tous ses processus de placement se trouve une approche rigoureuse en matière de gestion des risques qui vise l'atteinte de rendements optimaux en fonction d'un degré de risque approprié. De plus, le suivi d'un ensemble d'indicateurs de risque est effectué par l'équipe d'analyse des placements de Fiera Capital, assurant ainsi une indépendance totale de la fonction de placement.

La Société a l'obligation d'agir avec diligence, d'une manière professionnelle et responsable et dans l'intérêt supérieur de ses clients afin de créer de la valeur durable à long terme. Son mandat consiste à obtenir les meilleurs rendements possibles pour ses clients, tout en respectant les contraintes liées au risque de chaque politique de placement.

Équipes de placement de Fiera Capital

Les professionnels du placement de Fiera Capital, y compris les gestionnaires de portefeuille et leurs équipes, regroupent un grand nombre de personnes qualifiées en gestion d'actifs. Les équipes de Fiera Capital possèdent des stratégies de croissance éprouvées visant à servir les clients qui cherchent à mettre en œuvre un large éventail de stratégies par l'entremise de comptes gérés et de fonds gérés et positionnent la Société pour répondre et s'adapter de façon satisfaisante à la conjoncture du marché et aux différents contextes de placement.

La Société estime qu'une approche souple en matière de placement et une structure sous forme d'équipes autonomes confèrent à ses équipes la capacité d'adopter des techniques d'intégration conformes à leur philosophie de placement respective. De ce fait, en utilisant une grande variété de styles de placement et un éventail diversifié de stratégies de placement à travers une multitude de catégories d'actif et de risques, Fiera Capital peut compter sur des équipes en synergie qui cherchent à tirer parti des offres les plus variées et les plus innovantes de cette industrie mondiale pour élaborer des stratégies répondant aux besoins uniques de chaque client. Ce modèle intégré offre aux clients de la Société l'envergure, les ressources et le rayonnement dignes d'un gestionnaire d'actifs mondial ainsi que l'approche axée sur le client caractérisant les sociétés offrant un éventail de stratégies.

Partenariats de sous-conseiller

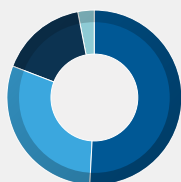
Fiera Capital a également établi des partenariats de sous-conseiller avec des tiers aux fins de la gestion des comptes de ses clients, notamment le partenariat de sous-conseiller établi avec StonePine le 31 janvier 2022, aux termes duquel StonePine supervise les décisions de placement relatives aux stratégies d'actions mondiales, d'actions de l'EAEO (Europe, Australasie et Extrême-Orient) et d'actions américaines de Fiera Capital, lesquelles totalisaient environ 49,2 milliards de dollars en ASG au 31 décembre 2022 (pour de plus amples renseignements, voir les rubriques « *Évolution générale des activités – Faits saillants de 2022 et faits récents de 2023 – Partenariat de sous-conseiller avec StonePine* » et « *Contrats importants – Accord de sous-conseiller avec StonePine* » de la présente notice annuelle).

Produits d'exploitation

Les produits de la Société sont formés i) des honoraires de gestion, ii) des honoraires de performance, iii) des commissions d'engagements et frais de transaction, iv) de la quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées et v) des autres produits. La Société classe ses produits tirés des honoraires de gestion et des honoraires de performance dans deux plateformes de placement, à savoir celles liées aux plateformes de placement sur les marchés publics ou sur les marchés privés, et trois réseaux de distribution, à savoir marchés institutionnels, intermédiaires financiers et gestion privée. Les produits sont ventilés par région en fonction de l'emplacement des clients. Le calcul des honoraires de gestion est fondé sur les ASG et, pour chaque réseau de distribution, le calcul des produits est essentiellement basé sur la valeur moyenne des ASG à la clôture de chaque jour, mois ou trimestre civil, conformément aux dispositions contractuelles. La Société perçoit aussi des honoraires de performance dans le cadre de certains mandats. Les produits comprennent également les commissions d'engagement et frais de transaction liés aux stratégies de placements sur les marchés privés et la quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées dans lesquelles la Société possède des participations. Les autres produits, qui ne sont pas ventilés par plateforme de placement, réseau de distribution ou région, se composent principalement des frais de courtage et des honoraires de consultation, dont le montant n'est pas fonction des ASG, ainsi que des profits ou pertes réalisés sur les contrats de change à terme. Au 31 décembre 2022, les produits consolidés totalisaient 681,4 millions de dollars. Vous trouverez ci-dessous une répartition détaillée des produits de Fiera Capital, présentée selon le réseau de distribution, la plateforme de placement et la région.

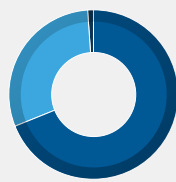
Produits totaux par réseau de distribution, par plateforme de placement et par région (en millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022)

Réseaux de distribution



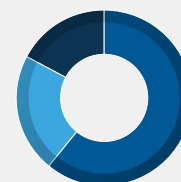
■ Institutionnel	345,7 \$	51 %
■ Intermédiaires financiers	204,6 \$	30 %
■ Gestion privée	108,5 \$	16 %
■ Autres ¹	22,6 \$	3 %
Total	681,4 \$	100 %

Catégories d'actif



■ Marchés publics	\$471.1 \$	69 %
■ Marchés privés	\$204.3 \$	30 %
■ Autres ²	\$6.1 \$	1 %
Total	\$681.4 \$	100 %

Régions



■ Canada	415.9 \$	61 %
■ États-Unis	152.9 \$	22 %
■ Europe et autres	112.7 \$	17 %
Total	681.4 \$	100 %

Les sous-totaux et les totaux peuvent ne pas concorder avec les chiffres présentés parce que ceux-ci ont été arrondis.

- 1 Comprend les honoraires de performance, la quote-part des bénéfices provenant de coentreprises et d'entreprises associées et les autres revenus, qui ne sont pas attribués à un réseau de distribution.
- 2 Comprend les autres produits qui ne sont pas attribués à une plateforme de placement.

ASG

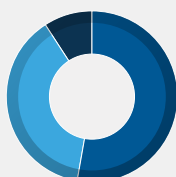
Les ASG de Fiera Capital renvoient aux actifs totaux gérés par la Société ou à l'égard desquels elle agit à titre de sous-conseiller, y compris les stratégies offertes aux clients de Fiera Capital mais gérées par des tiers.

Fiera Capital tire ses produits principalement des ASG. Ses produits sont, pour la plupart, calculés en pourcentage des ASG de la Société. La variation des ASG de la Société est fonction i) du montant des nouveaux mandats pour les stratégies sur les marchés publics ainsi que des nouvelles souscriptions, y compris les nouveaux capitaux engagés non déployés liés aux stratégies sur les marchés privés, ii) du montant des mandats perdus, iii) du montant des dépôts et des retraits des clients existants, y compris les remboursements de capital sur les marchés privés, iv) des distributions de revenus sur les marchés privés, v) de l'appréciation ou de la dépréciation de la valeur de marché des actifs détenus dans le portefeuille de placements et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et vi) des dépôts et des retraits d'actifs sous gestion découlant d'acquisitions et de cessions d'entreprises.

Les ASG comprennent les « capitaux engagés non déployés » qui désignent les capitaux engagés par les investisseurs à l'égard des stratégies de placement sur les marchés privés de la Société n'ayant pas encore été déployés. Le capital engagé qui a été déployé n'a pas d'incidence sur le montant global des ASG dans leur ensemble. Les ASG consolidés totalisaient 158,5 milliards de dollars au 31 décembre 2022. Vous trouverez ci-dessous une répartition détaillée des ASG de Fiera Capital, présentée selon le réseau de distribution, la catégorie d'actif et la région.

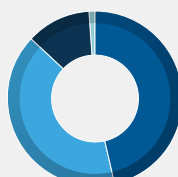
ASG par réseau de distribution, par catégorie d'actif et par région (en milliards de dollars au 31 décembre 2022)

Réseaux de distribution



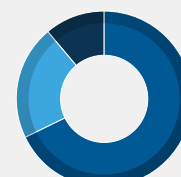
■ Institutionnel	84,3 \$	53 %
■ Intermédiaires financiers	60,3 \$	38 %
■ Gestion privée	13,9 \$	9 %
Total	158,5 \$	100 %

Catégories d'actif



■ Marchés publics – Actions	75,3 \$	47 %
■ Marchés publics – Revenu fixe	64,5 \$	41 %
■ Marchés privés	18,2 \$	12 %
■ Stratégies alternatives liquides/autres ¹	0,5 \$	<1 %
Total	158,5 \$	100 %

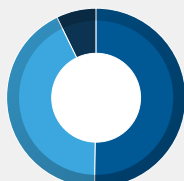
Régions



■ Canada	107,2 \$	68 %
■ États-Unis	33,8 \$	21 %
■ Europe et autres	17,5 \$	11 %
Total	158,5 \$	100 %

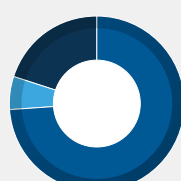
ASG par plateforme de placement et par réseau de distribution (en milliards de dollars au 31 décembre 2022)

Marchés publics



■ Institutionnel	70,8 \$	50 %
■ Intermédiaires financiers	59,1 \$	42 %
■ Gestion privée	10,3 \$	7 %
Total	140,3 \$	100 %

Marchés privés



■ Institutionnel	13,5 \$	74 %
■ Intermédiaires financiers	1,2 \$	6 %
■ Gestion privée	3,6 \$	20 %
Total	18,2 \$	100 %

Les sous-totaux et les totaux peuvent ne pas concorder avec les chiffres présentés parce que ceux-ci ont été arrondis.

¹ Les stratégies de placement alternatives liquides sont prises en compte dans la plateforme de placement pour les marchés publics de la Société.

Investissement durable

En tant que gestionnaire de capital, nous jugeons qu'il est de notre devoir d'attribuer efficacement le capital de nos clients tout en restant attentif à l'impact que nous pouvons avoir sur la société. Cette conviction guide notre engagement envers l'investissement durable, un fondement de notre philosophie de placement. Fiera Capital a le devoir d'agir de manière professionnelle, responsable et diligente, dans l'intérêt supérieur de ses investisseurs et parties prenantes, en vue de créer une valeur durable à long terme. La Société est également d'avis que les organisations qui comprennent et gèrent adéquatement les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) importants, ainsi que les risques et les occasions connexes, ont tendance à créer des entreprises et des actifs plus résilients et de meilleure qualité, et sont donc mieux positionnées pour produire une valeur économique durable à long terme. Par conséquent, Fiera Capital estime que pour être en mesure de remplir son obligation fiduciaire et d'exercer son mandat, il est essentiel qu'elle intègre les facteurs ESG à son analyse des investissements.

Depuis 2009, Fiera Capital est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (PRI), dont l'objectif est de favoriser l'acceptation et la mise en œuvre de ces principes au sein de l'industrie des placements. Le 3 août 2021, la Société a également annoncé qu'elle s'est jointe à l'initiative Net Zero Asset Managers (l'« **initiative NZAM** »). L'initiative NZAM vise à contraindre le secteur de la gestion d'actifs à jouer un rôle plus actif dans la lutte contre les changements climatiques et vise à travailler de manière proactive vers l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050, et à soutenir les efforts à grande échelle pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius. Le 17 novembre 2022, Fiera Capital a annoncé que ses cibles initiales en matière d'engagement et de réduction du carbone avaient été approuvées par l'initiative NZAM. L'engagement initial de Fiera Capital au 31 mars 2022 représentait, au total, 9,8 milliards de dollars américains, soit environ 7 % de ses actifs sous gestion.

Pour en savoir davantage sur les différentes approches de la Société en matière d'investissement durable en ce qui a trait à sa plateforme de placement, nous vous invitons à consulter le Rapport d'investissement durable 2021 de la Société sur la page « Investissement durable » de son site Web.

Responsabilité sociale d'entreprise

L'approche de Fiera Capital à l'égard de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) s'arrime étroitement à ses valeurs d'intégrité, de collaboration, d'innovation, d'ambition et d'excellence, ainsi qu'à sa mission de créer une prospérité durable pour toutes ses parties prenantes, y compris les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités. Fiera Capital verse des dons à de nombreuses causes chaque année et ses employés soutiennent cette mission et incarnent les valeurs de Fiera Capital.

Pour en savoir davantage sur les initiatives en matière de responsabilité sociale d'entreprise de la Société, veuillez consulter la page « Responsabilité d'entreprise » du site Web de Fiera Capital.

Capital humain et diversité, équité et inclusion (DE&I)

Fiera Capital étant une société de gestion de placement, ses employés sont au cœur de ses activités. La contribution collective des employés de Fiera Capital permet à celle-ci de réaliser son ambition d'être un allocateur de capital parmi les plus efficaces. Par conséquent, la Société est consciente de l'importance d'investir dans ses employés et de sa responsabilité d'offrir un milieu de travail sain et gratifiant dans lequel tous ses employés disposent des outils nécessaires pour réussir.

Par ailleurs, la Société reconnaît que sa capacité à innover et à intégrer la diversité des points de vue dans tous les aspects de ses activités constitue un avantage concurrentiel et, par conséquent, elle s'efforce de promouvoir une culture diversifiée, équitable et inclusive qui permet à chacun de réaliser son plein potentiel, tout en contribuant de manière significative aux objectifs de la Société et d'ainsi favoriser la prospérité de toutes ses parties prenantes.

La stratégie de la Société en matière de DE&I repose sur les cinq piliers suivants :

1 Réseau d'alliés

Créer une culture d'apprentissage et d'innovation diversifiée à l'échelle mondiale, qui favorise la sensibilisation à l'égard des enjeux de DE&I.

2 Bien-être

Concevoir une expérience employé axée sur la santé et le bien-être.

3 Mécanismes de protection

Créer un environnement inclusif et sécuritaire où règne un climat de confiance en établissant des pratiques et des processus qui sont équitables et qui intègrent les principes de diversité et d'inclusion.

4 Entraide et soutien

Établir des partenariats stratégiques et soutenir les organisations qui cherchent à susciter des changements en matière de DE&I et de RSE dans les collectivités que Fiera Capital sert et soutient à l'échelle mondiale.

5 Caractéristiques démographiques

Accroître la diversité et l'avancement professionnel.

La mise en œuvre et le succès de la stratégie de la Société en matière de DE&I, laquelle est dirigée par un groupe de près de 50 employés de Fiera Capital qui composent le conseil mondial DE&I-RSE, équité et inclusion et un réseau d'ambassadeurs, dépendent des efforts collectifs des employés de l'ensemble de l'organisation.

Bien-être des employés

La promotion du bien-être des employés est un élément essentiel de la stratégie de gestion des talents de Fiera Capital. En 2022, de nombreuses initiatives concrètes ont été lancées pour appuyer cette priorité.

Consciente du fait que le bien-être des employés peut être assuré de différentes façons, Fiera Capital a transformé sa politique de remboursement des frais liés à l'activité physique en un compte bien-être des employés afin d'en élargir la portée en vue d'offrir plus de souplesse aux employés et de les soutenir de la façon qui répond le mieux à leurs besoins personnels.

Fiera Capital a également offert aux employés des occasions d'apprentissage axées sur la santé mentale en milieu de travail et les différentes mesures qu'ils peuvent prendre pour favoriser leur bien-être au travail.

Enfin, Fiera Capital est consciente que le fait d'offrir un milieu de travail dynamique et innovant tout en permettant une certaine souplesse aux employés est essentiel pour stimuler la productivité et attirer des talents et les retenir. C'est pourquoi la Société continue d'adapter son approche tout en s'assurant d'offrir à ses employés la possibilité de travailler dans différents environnements, notamment en mettant à leur disposition des espaces de travail collaboratifs novateurs et en leur offrant des options de travail à distance.

Apprentissage et perfectionnement

L'apprentissage et le perfectionnement sont des moteurs importants de l'engagement des employés et constituent une priorité importante conçue pour permettre aux talents de Fiera Capital de croître sur les plans personnel et professionnel tout en contribuant au succès de la Société.

Fiera Capital soutient les employés qui souhaitent approfondir leurs connaissances par de la formation continue liée à leurs fonctions ou à leur cheminement de carrière prévu. Dans le cas de nos équipes de placement, les employés qui poursuivent les opportunités de formation continue ou qui souhaitent obtenir des certifications

professionnelles, notamment les titres de CFA ou de CAIA, ou dans le domaine ESG, peuvent bénéficier de la subvention du programme de développement des talents de Fiera Capital pour les aider à réaliser leur plein potentiel dans leurs fonctions.

Le développement et le perfectionnement des dirigeants ont également figuré parmi nos priorités en 2022. Dans ce contexte, la Société a lancé tout au long de l'année des programmes de formation à l'intention des dirigeants conçus expressément pour répondre aux besoins d'affaires changeants de la Société et couvrant des sujets comme le leadership dans un environnement virtuel, la gestion des priorités et les communications inclusives.

Afin de soutenir le développement professionnel au sein de Fiera Capital, nous avons également mis l'accent sur la mobilité interne en 2022. Nous avons pris des mesures qui, entre autres, visaient à accroître la visibilité des occasions offertes et à donner aux employés les moyens de progresser au moyen de mutations latérales et de promotions internes.

Inscriptions et autorités

La Société et certaines de ses filiales sont inscrites dans plusieurs territoires tel qu'il est décrit plus en détail ci-dessous.

Canada

Fiera Capital et certaines de ses filiales sont titulaires des inscriptions suivantes afin de fournir des services de gestion d'actifs à des clients résidant au Canada.

	C.-B.	AB	SK	MB	ON	QC	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.-L.	YK	T.N.-O.	NU
Gestionnaire de portefeuille	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Courtier sur le marché dispensé	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Gestionnaire de fonds d'investissement					●	●				●			
Dérivés				● ¹	● ²	● ³							

1 Inscription en tant que conseiller en vertu de la *Loi sur les contrats à terme de marchandises* (Manitoba).

2 Inscription en tant que gestionnaire d'opérations sur marchandises (*commodity trading manager*) en vertu de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (Ontario).

3 Inscription en tant que gestionnaire de portefeuille en dérivés en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec).

De plus, FCI se prévaut de la dispense d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement international au Québec, et Fiera UK se prévaut de la dispense d'inscription à titre de courtier international en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec ainsi que de la dispense d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement international en Ontario et au Québec.

États Unis

Les filiales de Fiera Capital ou Fiera Capital (dans le cas de sa Société affiliée participante) sont titulaires des inscriptions et des autorisations suivantes dans le cadre de la fourniture de services de gestion d'actifs aux États Unis ou à des clients américains.

	Conseiller en placement (Investment Adviser) ¹	Courtier aux États Unis (US Broker-Dealer) ¹	Gestionnaire de fonds marché à terme (Commodity Pool Operator) ²	Société affiliée participante (Participating Affiliate) ³	Conseiller assujéti dispensé (Exempt Reporting Adviser) ⁴	Gestionnaire de fonds marché à terme dispensé (Exempt Commodity Pool Operator) ⁵	Conseiller en placement de produits dispensé (Exempt Commodity Trading Advisor) ⁶
Fiera Capital				●			
FCI	●					●	
Fiera UK	●					●	●
Fiera Capital (Asia) Singapore Pte Ltd.					●		●
Fiera Capital (Asia) Hong Kong Limited					●		●
Fiera Capital (Asia) L.P.					●	●	●
Fiera Infrastructure Inc.					●		
Partenaires Fiera Comox inc.					●		

1 Inscription auprès de la Securities and Exchange Commission des États Unis (la « SEC »).

2 Inscription auprès de la Commodity Futures Trading Commission des États Unis (la « CFTC »).

3 L'expression « société affiliée participante » (*Participating Affiliate*) s'entend de l'expression utilisée dans les dispenses accordées par le personnel de la SEC qui permettent aux conseillers en placement inscrits aux États Unis d'utiliser les ressources de conseils en placement de sociétés non américaines membres du même groupe qui ne sont pas inscrites auprès de la SEC. Fiera Capital a convenu de s'en remettre à la compétence de la SEC et des tribunaux américains pour juger toute action intentée en vertu des lois américaines en valeurs mobilières relativement à ses activités à titre de société affiliée participante de FCI.

4 Un conseiller assujéti dispensé au sens de *Exempt Reporting Adviser* (« ERA ») renvoie à un terme utilisé dans le cadre de dispenses accordées par le personnel de la SEC qui permet à des conseillers de fonds privés d'agir à titre de conseiller en placement aux É.-U. sans devoir s'inscrire auprès de la SEC pourvu que ses clients américains se limitent à des fonds privés admissibles et que les ASG US sont moins de 150 millions de dollars. Les ERA sont assujétis à certaines exigences périodiques de déclaration à la SEC et conviennent de se soumettre à la juridiction de la SEC et des tribunaux américains pour les poursuites qui découlent des lois sur les valeurs mobilières américaines et qui se rapportent à leurs activités à titre de ERA.

5 L'expression « gestionnaire de fonds marché à terme dispensé » (*Exempt Commodity Pool Operator*) (« ECPPO ») s'entend d'un gestionnaire de fonds marché à terme (*Commodity Pool Operator*) (« CPO ») qui a demandé une dispense à l'égard de ses fonds marché à terme aux termes de certains règlements de la CFTC et est dispensé de s'inscrire à titre de CPO.

6 L'expression « conseiller en placement de produits dispensé » (*Exempt Commodity Trading Advisor*) (« ECTA ») s'entend d'un conseiller en placement de produits (*commodity trading advisor*) (« CTA ») qui a demandé une dispense à l'égard de ses clients et ses fonds dispensés aux termes de certains règlements de la CFTC et est dispensé de s'inscrire à titre de CTA.

Autres territoires

Fiera Real Estate Investors UK Limited et Fiera UK sont autorisées et réglementées par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni.

Fiera Capital (Germany) GmbH a été établie en janvier 2021 et a reçu une licence limitée de l'Autorité fédérale de surveillance des services financiers d'Allemagne en août 2021, laquelle licence est devenue active en juillet 2022. Les activités de vente et de distribution dans l'Union européenne sont menées aux termes de cette licence.

Fiera Capital (Asia) Singapore Pte Ltd. est également titulaire d'une licence délivrée par la Monetary Authority de Singapour pour la prestation de services de gestion de fonds sur les marchés des capitaux et pour le commerce de produits sur les marchés des capitaux.

Fiera Capital (Asia) Hong Kong Limited est également titulaire d'une licence délivrée par la Securities and Futures Commission de Hong Kong pour la prestation de services de gestion d'actifs de type 9.

Fiera Capital (Asia) L.P. est également inscrite dans la catégorie de personne inscrite (registered person) auprès de la Cayman Islands Monetary Authority.

FACTEURS DE RISQUE

RISQUES LIÉS AU RENDEMENT DES PLACEMENTS ET AUX PLACEMENTS DES ASG

Rendement des placements

Un faible rendement des placements, que ce soit par rapport aux concurrents de Fiera Capital ou autrement, pourrait faire en sorte que des clients existants décident de retirer leurs fonds pour investir dans des produits offrant un meilleur rendement, et pourrait nuire à la capacité de Fiera Capital d'attirer de nouveaux clients. De plus, la capacité de Fiera Capital de gagner des honoraires de performance est directement liée au rendement de ses placements et, par conséquent, un faible rendement des placements pourrait faire en sorte que Fiera Capital gagne des honoraires de performance moindres, voire aucun honoraire de performance.

L'incapacité de Fiera Capital de conserver ses clients existants et d'en attirer de nouveaux pourrait avoir une incidence défavorable sur les ASG, les frais de gestion et les perspectives de rentabilité et de croissance de Fiera Capital.

Fiera Capital ne peut garantir qu'elle réussira à atteindre ou à maintenir un niveau donné d'ASG, ni qu'elle réussira à dégager des rendements relatifs futurs positifs, de conserver ses clients ou d'en attirer de nouveaux.

Placement des ASG

Les actifs et les stratégies de placement (les « **Placements** ») dans lesquels la Société, ses filiales ou tout sous-conseiller mandaté par la Société ou ses filiales investissent les ASG sont assujettis à des risques qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la valeur et/ou le rendement de ces Placements, et par conséquent des ASG. Ces risques comprennent notamment certains ou l'ensemble des risques suivants :

- > le risque lié aux facteurs économiques et aux conditions de marché externes, qui inclut la fluctuation des prix sur les marchés des titres de participation, des titres de créance ou des devises, ou la fluctuation du prix des actifs réels, des marchandises ou des placements alternatifs dans lesquels les ASG sont investis, et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société, tels que les environnements réglementaires et les changements qui y sont apportés, l'incertitude économique, les tensions et les conflits géopolitiques locaux, régionaux, nationaux et internationaux (comme le conflit entre la Russie et l'Ukraine et les tensions qui en découlent entre la Russie et d'autres États), les désastres naturels, les crises de santé publique, les pandémies, les épidémies ou les éclosions d'une maladie infectieuse;
- > les taux d'intérêt, les taux d'inflation et l'accessibilité du crédit;
- > le risque de change;
- > les techniques spéciales de placement, comme les ventes à découvert, l'utilisation de leviers financiers, la couverture, le recours aux instruments dérivés ou aux options et la concentration des placements, comportent leurs propres risques;
- > le risque lié au fait que le climat concurrentiel dans le secteur des placements pourrait donner lieu à de l'incertitude lorsque vient le temps de cibler et de réaliser des opérations de placement, ce qui pourrait faire en sorte que les modalités de placement soient moins favorables qu'elles ne le seraient autrement;
- > le risque lié au fait que les Placements pourraient être effectués dans des entités sur lesquelles la Société n'exerce aucun contrôle et qu'en conséquence les Placements pourraient être assujettis à des décisions d'affaires, financières ou de gestion avec lesquelles la Société n'est pas d'accord, ou qui ne sont pas dans l'intérêt de la Société;
- > le risque lié au fait que la vérification diligente entreprise à l'égard d'un Placement en particulier pourrait ne pas révéler tous les faits pouvant être pertinents pour déterminer si ce Placement sera favorable.

L'incapacité de gérer et de traiter adéquatement les risques de placement pourrait avoir une incidence défavorable sur les ASG, les frais de gestion, la rentabilité et les perspectives de croissance de Fiera Capital.

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS

Les activités de Fiera Capital comportent un certain nombre de risques, y compris, notamment, les risques suivants :

Concentration des ASG en lien avec les stratégies à l'égard desquelles StonePine agit à titre de sous-conseiller

Fiera Capital offre une vaste gamme de stratégies de placements visant à combler les différents besoins de ses investisseurs et qui combinent différentes catégories d'actifs et divers styles de gestion. Une part importante des ASG de la Société est investie dans trois stratégies à l'égard desquelles StonePine agit à titre de sous-conseiller, soit les stratégies d'actions mondiales, d'actions de l'EAEO (Europe, Australasie et Extrême-Orient) et d'actions américaines. Dans l'ensemble, ces stratégies représentaient environ 49,2 milliards de dollars d'ASG sur les 158,5 milliards de dollars d'ASG de Fiera Capital au 31 décembre 2022.

Fiera Capital ne contrôle pas les activités de StonePine et StonePine n'a aucune obligation envers Fiera Capital outre ce qui est énoncé aux termes de l'accord de sous-conseiller conclu le 31 janvier 2022 entre Fiera Capital et StonePine (l'« **accord de sous-conseiller avec StonePine** »). StonePine n'est pas tenue d'accepter tout nouvel investisseur dans les stratégies pour lesquelles elle agit à titre de sous-conseiller, et les clauses de protection visant à maintenir un certain niveau d'ASG aux termes de l'accord de sous-conseiller avec StonePine sont assujetties à certaines exceptions. L'une ou l'autre des parties peut résilier l'accord de sous-conseiller avec StonePine pour raisons de commodité moyennant un préavis de 12 mois, sauf si une acquisition entraînant un changement de contrôle de Fiera Capital survient. Après la résiliation de l'accord de sous-conseiller avec StonePine, des restrictions interdisant à StonePine de solliciter des clients de Fiera Capital et d'offrir à ces derniers des stratégies similaires à celles pour lesquelles StonePine agit à titre de sous-conseiller continueront de s'appliquer au cours d'une période de 12 mois (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Contrats importants – Accord de sous-conseiller avec StonePine* de la présente notice annuelle).

Un mauvais rendement des stratégies susmentionnées, que ce soit en raison de la volatilité des marchés ou pour toute autre raison, une diminution des frais de gestion liés à ces stratégies, une quantité importante de rachats par des clients qui ont investi dans ces stratégies, le départ de tout professionnel d'investissement clé de StonePine, toute incidence défavorable sur la réputation de StonePine ou de ses professionnels d'investissement, la résiliation de l'accord de sous-conseiller avec StonePine ou l'incapacité de réaliser les avantages prévus de l'accord de sous-conseiller avec StonePine pourrait avoir une incidence défavorable sur les ASG, les frais de gestion, la rentabilité et les perspectives de croissance de Fiera Capital.

Risque pour la réputation

Le risque pour la réputation est la possibilité qu'une mauvaise publicité, qu'elle soit vraie ou fausse, puisse entraîner une baisse des bénéfices de Fiera Capital ou une diminution de sa clientèle en raison de l'incidence de cette publicité sur l'image d'entreprise de Fiera Capital. Le risque pour la réputation est inhérent à presque toutes les opérations commerciales de Fiera Capital, même si elles respectent toutes les exigences juridiques et réglementaires. Le risque pour la réputation ne peut être géré séparément, puisqu'il découle souvent du risque lié à l'exploitation, du risque lié à la réglementation et d'autres risques inhérents aux activités de Fiera Capital. Pour cette raison, le risque pour la réputation s'inscrit dans le cadre de gestion du risque de Fiera Capital et c'est une composante clé des politiques et procédures internes de la Société, notamment du code de déontologie international que tous les employés de Fiera Capital doivent respecter.

Conformité réglementaire

Fiera Capital peut exercer ses activités dans la mesure où elle se conforme aux lois sur les valeurs mobilières des territoires dans lesquels elle exerce ses activités et qu'elle continue de respecter les conditions d'inscription en vertu

de ces lois. L'environnement réglementaire en matière de valeurs mobilières évolue rapidement tant au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Asie que partout ailleurs, et la Société doit déployer des ressources considérables, du point de vue de la gestion, de l'exploitation et des finances, pour se tenir informée des changements et s'y adapter. L'observation de nombre de ces règlements comporte pour la Société un nombre de risques, surtout dans les domaines où la réglementation prête à interprétation.

Les lois et les règlements qui régissent les activités de Fiera Capital, ou l'un de ses produits ou services de placement en particulier, pourraient être modifiés ou interprétés d'une manière qui lui soit défavorable. Tout changement au cadre de réglementation des valeurs mobilières, ou encore la non-conformité à ce cadre de réglementation, pourrait entraîner des amendes, une interruption temporaire ou permanente des activités de Fiera Capital ou des activités de certains des employés de Fiera Capital, ou une atteinte à la réputation de Fiera Capital, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

Politiques, procédures et mesures concernant la sécurité de l'information

Fiera Capital compte sur l'efficacité de ses politiques, procédures et mesures en matière de sécurité de l'information pour protéger ses systèmes informatiques et de télécommunications ainsi que les données qui sont sauvegardées dans ceux-ci ou qui sont transmises au moyen de ceux-ci. Les services administratifs fournis par Fiera Capital dépendent de logiciels de fournisseurs tiers. Un incident en matière de sécurité de l'information causé par une source externe, tel qu'une cyberattaque ou un virus ou un logiciel de rançon, ou par une source interne, tel que l'impossibilité de contrôler l'accès aux systèmes importants, qui touche, dans un cas comme dans l'autre, ces services administratifs, pourrait causer une interruption importante des opérations de Fiera Capital ou entraîner la communication ou la modification de renseignements sensibles ou confidentiels.

Une faille de sécurité, une atteinte à des données sensibles, un problème de sécurité informatique chez un fournisseur tiers, le défaut d'un fournisseur tiers, la perte de l'accès aux produits d'un tel fournisseur tiers, les problèmes ou les erreurs liés à de tels produits, ou encore la résiliation ou le non-renouvellement de la durée d'ententes conclues avec des tiers, pourraient tous entraîner une perte financière importante, des mesures d'application de la loi, le non-respect de contrats conclus avec des clients, une atteinte à la réputation ou une responsabilité légale, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

Fiera Capital a mis en place un programme complet en matière de sécurité informatique géré par des professionnels compétents de la cybersécurité. Les menaces à la cybersécurité sont en constante et rapide évolution. Il existe une possibilité que les processus et contrôles mis en place ne puissent pas prévenir une atteinte à la sécurité. Fiera Capital peut être vulnérable, et elle travaille de concert avec des tiers qui peuvent également être vulnérables, aux virus informatiques et à d'autres types de logiciels malveillants, à des cyberattaques et à des tentatives de piratage de personnes non autorisées, à des vols matériels de systèmes informatiques, à des problèmes de programmation interne ou à des erreurs humaines, à de la fraude ou à la survenance d'autres problèmes ou événements imprévus. Il y a également un risque que certains contrôles internes échouent, ce qui pourrait aussi exacerber les conséquences de tels événements.

Lois sur la protection des renseignements personnels

La Société est aussi assujettie à des lois et à des règlements relatifs à la protection des données et à la sécurité des renseignements personnels qui appartiennent à ses clients, à ses employés et à ses consultants, ainsi qu'à d'autres tiers. Ces lois et règlements font l'objet de modifications fréquentes et exigent la mise en place de mesures de surveillance continue. Tout manquement de notre part à ces lois ou à ces règlements pourrait faire en sorte que des amendes et des pénalités importantes soient imposées par des organismes de réglementation et que des réclamations soient déposées par les clients, les employés ou les consultants de la Société ou des tiers.

Risque de litiges

Le risque de litiges est inhérent au secteur de la gestion d'actifs dans lequel Fiera Capital exerce ses activités. Le risque de litiges ne peut être éliminé, même en l'absence de cause légale d'action. À cet égard, les risques juridiques auxquels sont exposés Fiera Capital, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires comprennent la possibilité d'être tenus responsables de ne pas avoir respecté les lois sur les valeurs mobilières, d'avoir manqué à une obligation fiduciaire et d'avoir mal utilisé les fonds des investisseurs. De plus, en raison de l'instauration du régime de responsabilité civile applicable au marché secondaire dans certaines juridictions, les actionnaires insatisfaits pourraient plus facilement faire des réclamations contre Fiera Capital, ses administrateurs et ses dirigeants.

Fiera Capital a souscrit à différents types d'assurances pour couvrir certains risques éventuels et elle évalue régulièrement le caractère adéquat de ces assurances. Rien ne garantit que les garanties d'assurance de Fiera Capital suffiront à couvrir tous les risques liés à ses activités. De plus, si la Société est tenue d'engager des coûts découlant de litiges ou d'enquêtes en raison de produits d'assurance inadéquats, les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation de Fiera Capital pourraient être touchés de façon défavorable et importante.

Couverture d'assurance

Fiera Capital a souscrit à différents types d'assurances, notamment une assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants, des assurances erreurs et omissions, des assurances responsabilité commerciale générale, des polices d'assurance d'institutions financières et une assurance en matière de cybersécurité. Le caractère adéquat de ces assurances est évalué périodiquement, notamment en comparant les coûts avec les avantages.

Rien ne garantit cependant que les demandes de règlement ne dépasseront pas les garanties ou que l'assureur versera les demandes de règlement, ni qu'à l'avenir Fiera Capital pourra obtenir des couvertures d'assurance à des conditions économiques avantageuses.

Un jugement contre Fiera Capital d'un montant supérieur à la couverture d'assurance souscrite ou pour lequel aucune assurance n'est offerte pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation.

Relations avec les tiers

Fiera Capital s'associe avec des intermédiaires financiers en vue d'offrir des services de sous-conseiller dans le cadre de la gestion de leurs fonds. Les actifs gérés par la Société pour le compte d'autres intermédiaires financiers représentent une part importante des 158,5 milliards de dollars d'ASG de Fiera Capital en date du 31 décembre 2022.

La fin d'un partenariat avec un intermédiaire financier pourrait entraîner une réduction importante des ASG de Fiera Capital, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Croissance et intégration des sociétés acquises

La croissance future dépendra, entre autres, de la capacité à exploiter l'entreprise efficacement pour soutenir la croissance et à réaliser les synergies, les bénéfices et les économies escomptés dans le cadre de l'intégration de toute société acquise par Fiera Capital. Le maintien des activités courantes tout en procédant à l'intégration de toute société acquise pourrait présenter d'importants défis, et la direction de Fiera Capital pourrait éprouver des difficultés à réussir de telles intégrations ou à les réaliser sans heurt ou sans engager d'importantes ressources de gestion, opérationnelles ou financières. De plus, dans le cadre d'acquisitions, Fiera Capital pourrait être confrontée à des disparités concernant les normes, les contrôles internes, les procédures et les politiques qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la direction de Fiera Capital de maintenir des liens avec des clients, des fournisseurs et des employés ou de dégager les avantages prévus.

Toute incapacité de Fiera Capital à gérer avec succès sa croissance ou l'intégration d'entités nouvellement acquises, y compris au chapitre de la gouvernance, des processus réglementaires, des plateformes de technologies de

l'information, des processus opérationnels et des processus de communication de l'information financière, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

Croissance des ASG de Fiera Capital

Un des éléments importants du rendement des placements est la capacité de trouver en temps opportun de bonnes occasions de placement pour les actifs de nouveaux clients. Si les ASG de Fiera Capital augmentent rapidement, celle-ci pourrait ne pas être en mesure de tirer avantage des occasions de placement qui se sont présentées à elle par le passé ou de trouver suffisamment d'occasions de placement pour atteindre les rendements absolus qu'elle vise.

Toute incapacité de Fiera Capital de trouver en temps opportun suffisamment d'occasions de placement pour les actifs de nouveaux clients pourrait nuire aux résultats d'exploitation et à la situation financière de Fiera Capital.

Fiera Capital pourrait choisir de limiter sa croissance et de réduire le rythme auquel elle acquiert les actifs de nouveaux clients.

Employés clés

Les activités de Fiera Capital dépendent des employés hautement qualifiés et souvent hautement spécialisés qu'elle emploie. Le rôle de ces personnes au sein des équipes de gestion d'actifs, de gestion du risque de placement, du service à la clientèle et de l'exploitation de Fiera Capital est important pour conserver les clients existants et en attirer de nouveaux. Compte tenu de la croissance du total des ASG dans le secteur de la gestion d'actifs, du nombre de nouvelles sociétés qui se lancent dans le secteur et de l'importance des rendements pour vendre des produits financiers, il y a une demande accrue pour des professionnels aguerris dans les domaines des placements et du service à la clientèle, et il existe toujours un risque que des membres du personnel de gestion ou d'autres employés clés décident de quitter leur poste auprès de Fiera Capital. En outre, les professionnels du placement et les autres employés clés de Fiera Capital ne sont pas tous soumis à des clauses de non-concurrence ou de non-sollicitation.

De plus, devant la concurrence accrue pour le recrutement de professionnels d'expérience dans le domaine, il existe le risque que Fiera Capital soit incapable d'embaucher en temps opportun de nouveaux employés de grande qualité possédant les compétences recherchées, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

Fiera Capital consacre d'importantes ressources au recrutement, à la formation et à la rémunération de ses employés clés, ainsi qu'à l'implantation de mesures visant à les motiver à poursuivre leur carrière au sein de Fiera Capital et à créer un environnement de travail qui favorise la satisfaction des employés. Les mesures liées à la rémunération comprennent le maintien d'un régime d'options d'achat d'actions, de régimes d'unités d'actions avec restrictions, d'un régime d'unités d'actions liées au rendement, d'un régime d'unités d'actions liées au rendement et de droits à la plus-value des unités applicables aux divisions d'exploitation et d'un régime incitatif à court terme pour les employés clés.

De plus, la rémunération de ces professionnels a tendance à augmenter à un taux bien supérieur à celui de l'inflation et supérieur aux taux observés dans d'autres secteurs. Fiera Capital s'attend à ce que ces coûts continuent de représenter une part importante de ses dépenses. Par conséquent, une telle augmentation des dépenses pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

Secteur de la gestion d'actifs et pressions concurrentielles

La capacité de Fiera Capital de générer des revenus a été grandement influencée par la croissance qu'a connue le secteur de la gestion d'actifs et par le rendement relatif des placements de Fiera Capital au sein de ce secteur. La croissance passée du secteur de la gestion d'actifs pourrait ne pas se poursuivre et une conjoncture économique défavorable et d'autres facteurs, y compris toute baisse importante des marchés financiers, pourraient avoir une incidence défavorable sur la popularité des services de Fiera Capital ou faire en sorte que les clients se retirent des

marchés ou réduisent leurs investissements. Une baisse de la croissance dans le secteur de la gestion d'actifs ou d'autres changements dans ce secteur qui dissuaderait des investisseurs à faire appel aux services de Fiera Capital pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de Fiera Capital d'attirer des clients et entraîner une baisse de ses revenus.

Par ailleurs, le secteur de la gestion d'actifs (y compris le secteur des placements alternatifs) est concurrentiel et certains des concurrents actuels ou éventuels de Fiera Capital ont ou pourraient avoir des ressources techniques et financières, des ressources de marketing et de distribution et d'autres ressources plus importantes que celles de Fiera Capital. Ces concurrents pourraient également proposer ou mettre au point des gammes de produits et de services susceptibles d'attirer des clients actuels ou éventuels de Fiera Capital.

La concurrence pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les frais de gestion et les honoraires de performance de Fiera Capital, et rien ne garantit que Fiera Capital sera en mesure de livrer elle-même concurrence de façon efficace.

Conflits d'intérêts

Certains des fonds et des comptes gérés ont des objectifs de placement qui se chevauchent, et des conflits potentiels pourraient survenir quant à la façon de répartir les occasions de placement entre eux. Il est possible que des conflits réels, éventuels ou perçus puissent entraîner l'insatisfaction des investisseurs, des actions en justice ou des mesures d'application de la loi. L'incapacité de Fiera Capital de gérer et de régler adéquatement les conflits d'intérêts et les réclamations relatives aux conflits d'intérêts pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la réputation de Fiera Capital et, par voie de conséquence, sur les activités de celle-ci à plusieurs égards, notamment en raison de toute perte de clients qui y est reliée.

Inconduite ou erreurs des employés

Au cours des dernières années, il y a eu un certain nombre de causes très médiatisées relativement à des fraudes ou d'autres comportements répréhensibles d'employés du secteur des services financiers et, malgré les mesures raisonnables sur le plan commercial prises par Fiera Capital pour empêcher de tels événements (y compris l'instauration d'un code de déontologie international), il est possible que des employés de Fiera Capital aient des comportements répréhensibles. Ces comportements pourraient comprendre le fait d'engager la responsabilité de Fiera Capital relativement à des opérations dont les montants sont supérieurs aux limites autorisées ou qui présentent des risques inacceptables, ou le fait de cacher à Fiera Capital des activités non autorisées ou ayant échoué, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, peut comporter des risques ou des pertes inconnus et non gérés. Il pourrait aussi s'agir d'une mauvaise utilisation de renseignements confidentiels, y compris des renseignements personnels de clients et d'employés, ce qui pourrait entraîner des mesures de mise en application de la réglementation, des sanctions et nuire de façon importante à la réputation de Fiera Capital. Fiera Capital pourrait également subir une perte à la suite d'une erreur commise par un employé ou un fournisseur de services tiers.

Bien que la direction de la Société prenne des mesures raisonnables sur le plan commercial de manière proactive pour dissuader les employés d'avoir des comportements répréhensibles ou éviter que les employés ou les fournisseurs de services tiers commettent des erreurs, ces mesures peuvent ne pas être efficaces dans tous les cas, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

Évaluation des placements

L'évaluation de certains titres et d'autres placements peut comporter des incertitudes et faire appel au jugement. Si de telles évaluations se révèlent inexactes, la valeur liquidative d'un fonds et/ou les ASG de la Société pourraient être erronés. Il pourrait ne pas être toujours possible d'obtenir de sources indépendantes de l'information sur le cours de certains titres et d'autres placements. De plus, les fonds pourraient détenir des placements qui, par leur nature, pourraient être très difficiles à évaluer de façon précise. C'est notamment le cas pour les investissements à risque détenus par Fiera Capital dans des sociétés de portefeuille fermées, ainsi que ses placements dans

les marchés privés (par exemple, dans l'immobilier, les infrastructures, l'agriculture et le secteur de la dette privée, ses placements dans les marchés émergents, ainsi que dans certains types de fonds de couverture).

Fiera Capital pourrait devoir engager des coûts importants pour rectifier les erreurs de prix découlant d'inexactitudes quant à la valeur de placements.

Engagement des clients

Les conventions aux termes desquelles Fiera Capital gère les actifs de ses clients, conformément aux pratiques du secteur, peuvent être résiliées avec peu de préavis. Les clients qui investissent dans les parts d'un fonds peuvent aussi faire racheter leurs parts avec peu de préavis, ce qui pourrait forcer la Société à liquider des investissements plus rapidement que ce qui serait par ailleurs souhaitable afin de réunir les fonds nécessaires pour financer ces rachats et obtenir une position sur le marché qui reflète de façon adéquate une réduction des actifs. Une quantité importante de rachats pourrait avoir une incidence défavorable importante, ce qui pourrait en retour avoir une incidence sur les frais de gestion et les honoraires de performance de la Société. De plus, il pourrait être difficile de vendre des investissements en raison du manque de liquidité de certains des titres dans lesquels elle a investi.

La perte d'un client important ou d'un nombre important de clients existants pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Fiera Capital.

Rien ne garantit que Fiera Capital sera en mesure d'atteindre un niveau d'ASG déterminé ni de le maintenir, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur sa capacité d'attirer et de retenir des clients, et sur ses frais de gestion, ses honoraires de performance et sa rentabilité dans son ensemble.

Risque opérationnel

Fiera Capital dépend de la disponibilité de son personnel et du bon fonctionnement de ses systèmes informatiques, de son infrastructure technologique et de ses systèmes de télécommunications, de même que des biens et des services fournis par des fournisseurs tiers de biens et de services.

La survenance d'un désastre ou autre calamité ayant une incidence sur les dépendances de la Société mentionnées ci-dessus ou sur celles de ses fournisseurs tiers de biens et de services, ou ayant une incidence sur les régions dans lesquelles la Société, ou ses fournisseurs tiers de biens et de services, exercent leurs activités pourrait causer une interruption importante des opérations de Fiera Capital et entraîner une perte financière importante, une perte ou une pénurie de capital humain, des mesures réglementaires, l'interruption de fourniture de biens ou de services provenant de tiers ou à l'intention de clients, le non-respect de contrats conclus avec des clients, une atteinte à la réputation ou la responsabilité légale, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital. Bien qu'ils soient réévalués sur une base annuelle, rien ne garantit que le plan de continuité des opérations et le plan de reprise des activités après sinistre connexe maintenus par la Société suffiront à atténuer les incidences d'un tel désastre.

Limites de la gestion du risque d'entreprise

Dans l'exercice de son cadre de gestion du risque, Fiera Capital surveille, évalue et gère les principaux risques associés à l'exercice de ses activités. La méthodologie que la Société emploie pour gérer ces risques est fondée i) sur l'utilisation des données concernant les fluctuations passées des marchés, ou ii) sur l'analyse de renseignements concernant des marchés, des clients ou d'autres aspects, qui sont des renseignements auxquels a accès le public en général ou Fiera Capital en particulier. Par conséquent, ces méthodes pourraient ne pas permettre de prédire l'exposition aux risques futurs, laquelle pourrait être beaucoup plus importante que ce que les résultats passés indiquent; ces renseignements pourraient aussi ne pas être exacts, complets, à jour ou évalués de façon appropriée dans tous les cas.

Par ailleurs, la gestion des risques stratégiques, technologiques, opérationnels, financiers, juridiques et liés à la réglementation nécessite, entre autres choses, des politiques et des procédures précises, dont la séparation des fonctions. Malgré tout, ces politiques et procédures pourraient ne pas être totalement efficaces pour gérer ces

risques. L'incapacité de Fiera Capital de gérer les risques liés à ses portefeuilles et à ses activités pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Afin de réduire ce risque, Fiera Capital a adopté des pratiques de gestion du risque dont le comité d'audit et de gestion des risques de Fiera Capital assure la supervision (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Comité d'audit et de gestion des risques* » de la présente notice annuelle).

RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DE PROPRIÉTÉ ET AUX ACTIONS

Actionnaires importants

En date des présentes, Jean-Guy Desjardins est propriétaire, directement et indirectement, d'environ 34,48 % des droits de vote en circulation de Fiera S.E.C., un actionnaire de contrôle de Fiera Capital qui détient 22,06 % des actions en circulation et le seul porteur d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B. Desjardins Holding financier inc. (« **DHF** »), une filiale en propriété exclusive directe de la FCD, est propriétaire, directement et indirectement, de 34,78 % des droits de vote en circulation de Fiera S.E.C. M. Desjardins est en mesure d'exercer un contrôle important sur les questions relatives à Fiera Capital devant être approuvées par les actionnaires, notamment l'élection des administrateurs et les opérations stratégiques de l'entreprise.

Possibilité de dilution

Fiera Capital est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B et d'actions privilégiées, et elle peut décider d'émettre des actions additionnelles pour financer des projets d'investissement, accroître ses liquidités et/ou régler des attributions octroyées aux termes de certains mécanismes de rémunération à base de titres de la Société, ce qui pourrait avoir un effet de dilution pour les actionnaires.

En outre, aux termes de la convention des investisseurs avec Sceptre, (au sens donné à cette expression ci-après) Fiera S.E.C. bénéficie des droits antidilution de Fiera S.E.C. (au sens donné à cette expression ci-après), lesquels sont décrits dans la présente notice annuelle à la rubrique « *Contrats importants – Convention des investisseurs avec Sceptre* ». Une émission effectuée en vertu des droits antidilution de Fiera S.E.C. entraînerait la dilution de l'actionnariat de Fiera Capital.

De plus, Fiera Capital peut décider de racheter les débetures de 2024 (au sens donné à cette expression ci-après) et la débenture de 2027 en contrepartie d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A ou de rembourser le capital impayé des débetures de 2024 et de la débenture de 2027 à leur échéance en émettant des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A supplémentaires. L'émission d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A supplémentaires pourrait avoir un effet de dilution sur les actionnaires de Fiera Capital et une incidence négative sur le cours des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A (pour obtenir de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Description de la structure du capital – Débetures* » de la présente notice annuelle).

RISQUES LIÉS AUX LIQUIDITÉS ET À LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Endettement

Les facilités de crédit de la Société prévoient des clauses restrictives qui limitent la capacité de Fiera Capital et de certaines de ses filiales (collectivement, les « **parties de l'emprunteur** ») d'exécuter certains types d'opérations, et imposent des restrictions en matière d'exploitation, ce qui pourrait empêcher les parties de l'emprunteur de saisir certaines occasions d'affaires et de prendre certaines mesures pouvant servir leurs intérêts.

Ces clauses restrictives peuvent limiter la capacité d'une partie de l'emprunteur de prendre des mesures qui, selon elle, seraient dans l'intérêt de son entreprise, et pourraient faire en sorte qu'il soit difficile pour Fiera Capital d'exécuter sa stratégie d'affaires ou de livrer une concurrence efficace aux sociétés qui ne sont pas assujetties à de telles restrictions.

Le défaut de respecter ces clauses restrictives, notamment le défaut de respecter les ratios financiers, pourrait occasionner un cas de défaut aux termes des facilités de crédit de la Société. Plus précisément, les facilités de

crédit de la Société prévoient que Fiera Capital doit respecter certains ratios financiers et qu'une acquisition du contrôle de Fiera Capital constituera un cas de défaut.

Même si à l'heure actuelle ces clauses restrictives n'empêchent pas Fiera Capital d'exercer ses activités commerciales de la façon dont elle le fait en ce moment, rien ne garantit que dans l'avenir, la capacité de Fiera Capital à apporter des changements à ses activités commerciales ou concurrentielles ou à procéder à des fusions, des acquisitions ou des aliénations d'actifs ne sera pas limitée.

De plus, à l'échéance de ses facilités de crédit, Fiera Capital pourrait ne pas être en mesure de refinancer le capital en cours aux termes des facilités de crédit ou les modalités de ces facilités de crédit pourraient être plus onéreuses que celles des facilités de crédit existantes.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte découlant de l'évolution défavorable des taux et prix du marché, dont les taux d'intérêt, les fluctuations des cours boursiers et d'autres variations pertinentes des taux ou prix du marché. Le risque de marché est directement lié à la volatilité et à la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents connexes se négocient. L'appréciation ou la dépréciation de la juste valeur des titres de capitaux propres ont une incidence sur le montant et le moment de la comptabilisation des profits et pertes liés aux titres de capitaux propres et aux placements dans des fonds d'investissement du portefeuille de la Société, ce qui entraîne des variations des profits et pertes réalisés et non réalisés. La conjoncture économique générale, le contexte politique et plusieurs autres facteurs peuvent également avoir une incidence négative sur les marchés boursiers et obligataires et, en conséquence, sur la juste valeur des actifs financiers détenus, soit les titres de capitaux propres, les titres de fonds d'investissement et les titres à revenu fixe.

Pour atténuer certains des risques de marché, les gestionnaires de portefeuille de Fiera Capital surveillent les risques liés au portefeuille dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Au 31 décembre 2022, le portefeuille de titres de capitaux propres et de titres liés à des capitaux propres de la Société comprenait des placements dans des fonds de placement et d'autres titres. Les fonds de placement comprennent essentiellement un portefeuille de placements très diversifié en titres de capitaux propres et en obligations.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux actifs financiers de la Société exposés au risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, les placements, les créances clients et autres débiteurs ainsi que les autres actifs courants et non courants.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie soumis à des restrictions est limité parce que les contreparties en cause sont des banques commerciales ou des institutions financières auxquelles les agences de notation indépendantes ont accordé des notes élevées. Le risque de crédit de Fiera Capital provient essentiellement de ses créances clients et autres débiteurs et de ses autres actifs courants et non courants.

Inflation, taux d'intérêt et récession

Les taux d'inflation au Canada, aux États-Unis et dans de nombreux autres pays ont augmenté considérablement en raison de plusieurs facteurs, notamment l'augmentation subite de la demande des consommateurs, l'augmentation des coûts liés à la main-d'œuvre, les pénuries de main-d'œuvre, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, le conflit entre la Russie et l'Ukraine et d'autres facteurs macroéconomiques et tensions mondiales. Des pressions inflationnistes soutenues combinées à des taux d'intérêt élevés ou à des hausses de taux d'intérêt pourraient avoir une incidence défavorable sur le rendement et la liquidité des placements de la Société, sur la valeur des actifs et sur les stratégies de placement de la Société (et par conséquent sur les ASG) et sur le cours ou la valeur des titres de la Société.

Plus précisément, une partie de la dette de Fiera Capital, notamment aux termes des facilités de crédit de la Société, porte intérêt à des taux variables et expose Fiera Capital à un risque de taux d'intérêt. En cas d'augmentation des taux d'intérêt, les obligations liées au service de la dette à taux variable de Fiera Capital augmenteraient, même si le montant emprunté demeurait le même, tandis que le revenu net et les flux de trésorerie diminueraient.

L'incapacité de Fiera Capital de gérer les risques liés aux taux d'intérêt pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Pour atténuer en partie le risque de taux d'intérêt auquel elle est exposée en raison des emprunts effectués aux termes des facilités de crédit de la Société, Fiera Capital a conclu des swaps de taux d'intérêt qui fixent une partie des paiements d'intérêt. Étant donné que les variations de la juste valeur des instruments dérivés doivent être comptabilisées dans les états financiers de la Société, les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur les résultats trimestriels déclarés de Fiera Capital et occasionner une certaine volatilité du bénéfice déclaré.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de change. Pour la Société, ce risque découle de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à des restrictions, des comptes débiteurs, des placements, des instruments financiers dérivés, des autres actifs courants et non courants, des comptes créditeurs et des charges à payer, du passif lié à des instruments financiers remboursables au gré du porteur, des obligations au titre du prix d'achat et de la dette à long terme. La Société gère une partie de son exposition aux monnaies étrangères en appariant ses positions d'actifs et de passifs et en ayant recours à des swaps sur devises croisées. Plus précisément, elle procède à un appariement de sa dette à long terme libellée dans une monnaie étrangère donnée avec des actifs à long terme libellés dans la même monnaie.

Les événements futurs qui pourraient faire augmenter ou diminuer considérablement le risque de variation future des cours de change sont imprévisibles. Les fluctuations des cours de change entre le dollar canadien et certaines devises peuvent avoir une incidence négative sur les résultats et la situation financière de la Société.

Risque de liquidité

La Société est exposée à un risque de liquidité. Fiera Capital cherche à disposer de liquidités suffisantes pour régler ses passifs à mesure qu'ils viennent à échéance. La Société surveille le solde de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie ainsi que ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de pouvoir s'acquitter de ses obligations.

La Société génère suffisamment de trésorerie à partir de ses activités d'exploitation et, grâce à sa dette à long terme, dispose de financement suffisant pour lui permettre de financer ses activités et d'honorer ses obligations à leur échéance.

DIVIDENDES

Fiera Capital maintient une politique prévoyant le versement d'une part importante de ses flux de trésorerie d'exploitation à ses actionnaires sous forme de dividendes. Les administrateurs de Fiera Capital passent en revue trimestriellement cette politique visant toutes les actions, et toute décision future de payer des dividendes sera prise à leur gré et dépendra de la situation financière, des résultats d'exploitation et des besoins en capital de la Société, de même que de tous les autres facteurs que les administrateurs de la Société pourraient considérer importants. Par conséquent, rien ne garantit que Fiera Capital versera des dividendes, et aucune garantie ne peut être donnée quant à la fréquence et aux montants des versements de dividendes.

Le total des dividendes en espèces déclarés et payés par action pour chacun des trois derniers exercices est indiqué ci-après.

Exercice terminé le 31 décembre 2022 :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action
24 février 2022	9 mars 2022	6 avril 2022	0,215 \$
3 mai 2022	16 mai 2022	13 juin 2022	0,215 \$
10 août 2022	23 août 2022	20 septembre 2022	0,215 \$
8 novembre 2022	21 novembre 2022	19 décembre 2022	0,215 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2021 :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action
17 mars 2021	30 mars 2021	27 avril 2021	0,21 \$
5 mai 2021	18 mai 2021	15 juin 2021	0,21 \$
11 août 2021	24 août 2021	21 septembre 2021	0,21 \$
10 novembre 2021	23 novembre 2021	21 décembre 2021	0,215 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2020 :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action
18 mars 2020	31 mars 2020	28 avril 2020	0,21 \$
14 mai 2020	27 mai 2020	25 juin 2020	0,21 \$
13 août 2020	26 août 2020	23 septembre 2020	0,21 \$
12 novembre 2020	25 novembre 2020	21 décembre 2020	0,21 \$

La Société a adopté un régime de réinvestissement des dividendes qui offre à ses actionnaires la possibilité de réinvestir automatiquement les dividendes en espèces déclarés sur leurs actions avec droit de vote subordonné de catégorie A dans des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A additionnelles, sans payer de commission de courtage ou de frais de service.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 11 août 2022, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat en cours en vertu de laquelle la Société peut acheter à des fins d'annulation un maximum de 4 000 000 de ses actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, ce qui représente environ 4,8 % des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A émises et en circulation de la Société en date du 2 août 2022. L'offre publique de rachat en cours a débuté le 16 août 2022 et prendra fin au plus tard le 15 août 2023.

Le conseil croit que le rachat des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, auquel la Société peut procéder de temps à autre pendant la durée de l'offre publique de rachat en cours, représente un investissement responsable et que l'offre publique de rachat en cours procure à Fiera Capital la flexibilité nécessaire pour acheter des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A lorsque cela lui semblera judicieux. Le nombre réel d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat en cours, le calendrier des rachats et le prix auquel les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A seront rachetées seront établis au gré de la direction de la Société en fonction de certains facteurs, notamment la conjoncture du marché.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a racheté 3 560 000 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A pour une contrepartie totale de 34,9 millions de dollars.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

GÉNÉRALITÉS

Fiera Capital est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, un nombre illimité d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B et un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions avec droit de vote spécial de catégorie B ne peuvent être émises qu'à Fiera S.E.C.

ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE SUBORDONNÉ DE CATÉGORIE A ET ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE SPÉCIAL DE CATÉGORIE B

À l'exception de ce qui est décrit ci-après, les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et les actions avec droit de vote spécial de catégorie B comportent les mêmes droits, sont égales à tous les égards et sont traitées comme si elles appartenaient à une seule catégorie.

Rang

Les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et les actions avec droit de vote spécial de catégorie B prennent rang égal relativement au versement de dividendes, au remboursement du capital et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de Fiera Capital.

Dividendes

Les porteurs des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et des actions avec droit de vote spécial de catégorie B en circulation ont le droit de toucher des dividendes payés à même des actifs légalement disponibles à cette fin, aux moments, selon les montants et sous la forme que le conseil de peut déterminer à l'occasion sans accorder de préférence ni faire de distinction entre les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et les actions avec droit de vote spécial de catégorie B.

Droits de vote

Les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et les actions avec droit de vote spécial de catégorie B confèrent chacune un droit de vote par action à l'égard de toutes questions autres que l'élection des administrateurs. À l'égard de l'élection des administrateurs, les porteurs d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A,

votant séparément en tant que catégorie, ont le droit d'élire un tiers (arrondi à la baisse au nombre entier le plus près) des membres du conseil, alors que les porteurs d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B, votant séparément en tant que catégorie, ont le droit d'élire deux tiers (arrondi à la hausse au nombre entier le plus près) des membres du conseil.

Conversion

Les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A ne sont pas convertibles en actions d'une autre catégorie. Avant la date de dissolution de la catégorie B (au sens donné à cette expression ci dessous), les actions avec droit de vote spécial de catégorie B sont convertibles en actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, à raison d'une action pour une action, en tout temps et de temps en temps, au choix du porteur.

Une action avec droit de vote spécial de catégorie B sera automatiquement convertie en une action avec droit de vote subordonné de catégorie A lorsque cette action avec droit de vote spécial de catégorie B sera vendue, cédée ou transférée par Fiera S.E.C. à quiconque (autrement que dans le cadre d'une restructuration interne). De la même façon, le 20e jour suivant la date de dissolution de la catégorie B, toutes les actions avec droit de vote spécial de catégorie B en circulation seront converties en des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A. Le 20e jour suivant la date de dissolution de la catégorie B, le nom des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A sera remplacé par celui d'actions ordinaires.

La « **date de dissolution de la catégorie B** » désigne la plus rapprochée des dates suivantes :

- (a) la date qui survient 90 jours après la date à laquelle Fiera S.E.C. cesse d'être propriétaire d'un certain nombre d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B et d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, et d'exercer un contrôle sur un tel nombre d'actions, qui correspond à au moins 20 % du nombre total (arrondi à la baisse au nombre entier le plus près) des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et des actions avec droit de vote spécial de catégorie B émises et en circulation, lorsque Fiera S.E.C. n'a pas, au cours de cette période de 90 jours, acquis un nombre suffisant d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A ou d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B additionnelles pour augmenter sa part de propriété à au moins 20 % du nombre total (arrondi à la baisse au nombre entier le plus près) d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B qui sont émises et en circulation;
- (b) la date à laquelle toute personne qui n'est pas un employé, un dirigeant ou un administrateur de Fiera Capital ni d'une autre entité qui est directement ou indirectement détenue en propriété exclusive par FCD, acquiert le contrôle de Fiera S.E.C. Aux fins des présentes, l'acquisition du contrôle de Fiera S.E.C. surviendra si une personne i) acquiert, directement ou indirectement, la propriété véritable des titres de participations ou des droits de vote dans Fiera S.E.C., ou un contrôle ou une emprise sur ceux-ci, qui, avec tout droit de vote détenu en propriété véritable ou contrôlé par cette personne avant cette date, représentent 50 % ou plus des titres de participation émis et en circulation ou des droits de vote de Fiera S.E.C., ou ii) acquiert autrement, directement ou indirectement, au moyen d'un contrat ou autrement, le droit de contrôler les affaires de Fiera S.E.C.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Séries

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries. Le conseil doit, avant l'émission de toutes actions privilégiées de quelque série que ce soit, établir le nombre d'actions de la série ainsi que la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions propres aux actions privilégiées de toute pareille série, ce qui peut comprendre, notamment, tout droit de vote.

Rang

Les actions privilégiées de chaque série sont de rang égal aux actions privilégiées de toutes autres séries pour ce qui est du versement des dividendes et du remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de Fiera Capital.

Dividendes et remboursement du capital

Les porteurs des actions privilégiées en circulation de chaque série auront priorité de rang, tant au chapitre des dividendes que du remboursement du capital, sur les porteurs des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, les porteurs des actions avec droit de vote spécial de catégorie B et les porteurs de toutes autres actions ayant un rang inférieur à celui des actions privilégiées. De plus, les porteurs des actions privilégiées de toute série peuvent également se voir conférer toute autre priorité par rapport aux porteurs des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, aux porteurs des actions avec droit de vote spécial de catégorie B et aux porteurs de toutes autres actions ayant un rang inférieur à celui des actions privilégiées, selon ce qui est établi quant à la série dont l'émission est autorisée.

Dans le cas de dividendes cumulatifs, la priorité s'applique à tous les exercices antérieurs terminés à l'égard desquels ces dividendes étaient payables, plus toutes les autres sommes, le cas échéant, précisées dans les modalités propres à une série donnée. Dans le cas des dividendes non cumulatifs, la priorité s'applique à tous les dividendes déclarés et impayés.

La description ci-dessus de certaines clauses importantes des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, des actions avec droit de vote spécial de catégorie B et des actions privilégiées n'est qu'un sommaire, n'est pas exhaustive, et est fournie sous réserve entière des clauses de l'arrangement et des statuts de modification de Fiera Capital, dont les versions électroniques sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

DÉBENTURES

Débentures de 2024

En juillet 2019, Fiera Capital a réalisé un placement public par voie de prise ferme de débentures non garanties subordonnées de premier rang à 5,60 % échéant le 31 juillet 2024 (les « **débentures de 2024** »), pour un produit brut total d'environ 110 millions de dollars, ce qui comprend l'exercice intégral de l'option de surallocation des preneurs fermes. Ces débentures de 2024 portent intérêt au taux annuel de 5,60 %, payable semestriellement le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année, à compter du 31 janvier 2020. Les débentures de 2024 arriveront à échéance le 31 juillet 2024.

Fiera Capital a le choix de racheter les débentures de 2024, en totalité ou en partie, à l'occasion, à compter du 31 juillet 2022 et avant le 31 juillet 2023, au moyen d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat correspondant à 102,8 % du capital des débentures de 2024 rachetées, majoré de l'intérêt couru et impayé. À compter du 31 juillet 2023 et avant la date d'échéance, les débentures de 2024 pourront être rachetées, moyennant un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix correspondant à 1 000 \$ par débenture de 2024, majoré de l'intérêt couru et impayé. Fiera Capital a la possibilité d'acquitter le prix de rachat ou de rembourser le montant en capital des débentures de 2024 exigible au moment du rachat ou à l'échéance et de payer l'intérêt sur la débenture de 2027 à chaque date de paiement de l'intérêt au comptant ou au moyen d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A librement négociables. Le nombre d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A devant être émises sera établi en divisant le capital global des débentures de 2024 par 95 % du cours en vigueur des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A. Les débentures de 2024 ne peuvent être converties en actions avec droit de vote subordonné de catégorie A au gré de leur porteur.

Advenant un changement de contrôle (selon la définition donnée à cette expression dans l'acte de fiducie de 2019, au sens donné à cette dernière expression ci-après à la rubrique « *Contrats importants* »), Fiera Capital sera tenue d'offrir aux porteurs de débentures de 2024 de racheter les débentures de 2024 à un prix correspondant à 101 % du capital plus l'intérêt couru et non versé.

Les débentures de 2024 constituent des obligations directes subordonnées non garanties de premier rang qui seront de rang égal entre elles et a) seront, dans les faits, subordonnées à toutes les dettes garanties, actuelles et futures, de Fiera Capital à concurrence de la valeur des actifs garantissant ces dettes garanties; b) seront subordonnées aux obligations définies dans l'acte de fiducie de 2019; c) seront de rang égal à la débenture de 2027 et à toute

dette non garantie de premier rang future (autre que les facilités de crédit de premier rang, selon la définition de ce terme à l'acte de fiducie de 2019); d) auront priorité de rang par rapport à toutes les débetures subordonnées non garanties convertibles qui peuvent être émises par Fiera Capital à l'avenir; et e) auront priorité de rang par rapport à toute autre dette subordonnée non garantie, actuelle et future, de Fiera Capital.

Les débetures de 2024 sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « FSZ.DB.A ». Le texte qui précède n'est qu'un sommaire des principaux attributs et des principales caractéristiques des débetures de 2024 et est donné sous réserve entière des modalités de l'acte de fiducie de 2019 auxquelles elles sont assujetties. Le présent sommaire ne prétend pas être exhaustif et pour tous les détails, il y a lieu de se reporter à l'acte de fiducie de 2019, disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Débeture de 2027

Le 23 juin 2022, Fiera Capital a réalisé le placement privé de la débeture de 2027, laquelle est une débeture subordonnée non garantie de premier rang d'un montant en capital de 100 millions de dollars, auprès de la FTQ. La débeture de 2027 porte intérêt au taux annuel de 6,00 %. L'intérêt est payable semestriellement à terme échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année, à compter du 31 décembre 2022. La débeture de 2027 arrivera à échéance le 30 juin 2027.

Fiera Capital peut racheter la débeture de 2027, en tout ou en partie à l'occasion, avant le 30 juin 2025, à un prix correspondant i) à 100 % du capital de la débeture de 2027 faisant l'objet du rachat, ou, s'il est plus élevé, ii) au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (au sens donné à l'expression *Canada Yield Price* dans la débeture de 2027), majoré de l'intérêt couru et impayé. À compter du 30 juin 2025 et en tout temps avant le 30 juin 2026, Fiera Capital peut racheter la débeture de 2027, en tout ou en partie et à l'occasion, à un prix de rachat correspondant à 103 % du capital de la débeture de 2027 faisant l'objet du rachat, majoré de l'intérêt couru et impayé. À compter du 30 juin 2026 et en tout temps avant le 30 juin 2027, la débeture de 2027 peut être rachetée, au gré de la Société, en tout ou en partie et à l'occasion, à un prix de rachat correspondant à 100 % du capital de la débeture de 2027 faisant l'objet du rachat, majoré de l'intérêt couru et impayé.

Fiera Capital a la possibilité d'acquitter le prix de rachat ou de rembourser le montant en capital de la débeture de 2027 exigible au moment du rachat ou à l'échéance et de payer l'intérêt sur la débeture de 2027 à chaque date de paiement de l'intérêt au comptant ou au moyen d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A librement négociables. Le nombre d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A devant être émises sera établi en divisant le capital global de la débeture de 2027 par 95 % du cours en vigueur des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A. La débeture de 2027 ne peut être convertie en actions avec droit de vote subordonné de catégorie A au gré de son porteur.

Advenant un changement de contrôle (selon la définition donnée à l'expression *change of control* dans la débeture de 2027), Fiera Capital sera tenue de présenter une offre d'achat visant la débeture de 2027 à un prix correspondant à 101 % du capital plus l'intérêt couru et non versé.

La débeture de 2027 est de rang égal aux débetures de 2024 et à toute dette non garantie future de la Société (autre que les facilités de crédit de premier rang et la dette liée aux obligations de premier rang, selon la définition donnée aux expressions *Senior Credit Facilities* et *Senior Bond Indebtedness* dans la débeture de 2027). La débeture de 2027 aura priorité de rang par rapport a) à toute débeture subordonnée non garantie convertible qui pourrait être émise par Fiera Capital à l'avenir et b) à toute dette non garantie future de Fiera Capital qui est, conformément à ses modalités, subordonnée à la débeture de 2027. De plus, la débeture de 2027 sera, de par sa structure, subordonnée à toutes les dettes actuelles et futures et autres passifs des filiales de la Société.

La débeture de 2027 n'est inscrite à la cote d'aucune bourse. Le texte qui précède n'est qu'un sommaire des principaux attributs et des principales caractéristiques de la débeture de 2027 et est donné sous réserve entière des modalités de la débeture de 2027. Le présent sommaire ne prétend pas être exhaustif et pour tous les détails, il y a lieu de se reporter à la débeture de 2027, qui peut être consultée sur SEDAR (en version anglaise seulement) à l'adresse www.sedar.com.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS

Les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et les débetures de 2024 sont inscrites à la cote de la TSX sous les symboles « FSZ » et « FSZ.DB.A », respectivement. Les débetures de 2023 étaient inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « FSZ.DB » jusqu'au 30 juin 2022, lorsque Fiera Capital a racheté la totalité de ses débetures convertibles non garanties à 5,00 %.

Actions avec droit de vote subordonné de catégorie A

Le tableau ci-après présente les fourchettes de prix et le volume de négociation des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A pour chaque mois de l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Mois	Haut	Bas	Volume
	\$	\$	nombre d'actions
Janvier 2022	10,73	9,71	10 211 515
Février 2022	10,60	9,61	7 270 409
Mars 2022	10,77	10,18	6 909 408
Avril 2022	10,48	9,71	8 039 835
Mai 2022	10,00	8,84	6 108 875
Juin 2022	10,02	8,875	3 366 001
Juillet 2022	9,53	8,90	3 021 553
Août 2022	10,23	8,99	4 124 972
Septembre 2022	9,36	8,46	2 813 310
Octobre 2022	9,205	8,23	3 158 331
Novembre 2022	9,39	8,50	3 946 083
Décembre 2022	8,93	8,17	3 546 458

Débetures de 2024

Le tableau ci-après présente les fourchettes de prix et le volume de négociation des débetures de 2024 pour chaque mois de l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Mois	Haut	Bas	Volume
	\$	\$	nombre d'actions
Janvier 2022	102,50	100,00	603 000
Février 2022	104,30	101,00	827 000
Mars 2022	103,50	102,00	445 000
Avril 2022	103,40	99,63	750 000
Mai 2022	101,90	98,00	989 000
Juin 2022	101,69	100,00	2 049 000
Juillet 2022	102,48	100,00	1 822 000
Août 2022	102,00	99,00	1 133 000
Septembre 2022	102,00	100,00	1 255 000
Octobre 2022	100,95	97,00	610 000
Novembre 2022	99,99	96,04	967 000
Décembre 2022	100,00	97,50	752 000

Source : www.bloomberg.com

Débetures de 2023

Le tableau ci-après présente les fourchettes de prix et le volume de négociation des débetures de 2023 de janvier 2022 à juin 2022.¹

Mois	Haut	Bas	Volume
	\$	\$	nombre d'actions
Janvier 2022	102,56	100,02	1 077 000
Février 2022	102,00	100,01	470 000
Mars 2022	101,80	100,12	374 000
Avril 2022	101,50	100,00	765 000
Mai 2022	101,00	99,05	1 138 000
Juin 2022 ¹	100,50	100,00	819 000

Source : www.bloomberg.com

¹ Le 30 juin 2022, Fiera Capital a racheté la totalité de ses débetures convertibles subordonnées non garanties à 5,00 % échéant le 30 juin 2023 pour un montant en capital total de 86,25 millions de dollars.

TITRES ENTIÉRCÉS ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSIION

Le tableau ci-après indique le nombre de titres de chaque catégorie de Fiera Capital qui sont, à sa connaissance, entiercés ou assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession au 31 décembre 2022.

Désignation de la catégorie	Nombre de titres entiercés ou assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession	Pourcentage de la catégorie
Actions avec droit de vote subordonné de catégorie A	799 561 ¹	0,96 %

¹ Désigne les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A émises en faveur des vendeurs dans le cadre de l'acquisition de CGOV Asset Management (l'« acquisition de CGOV ») qui étaient toujours entiercées auprès de Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare ») au 31 décembre 2022. À la suite de la levée par Fiera S.E.C. de son option d'achat, le propriétaire véritable de ces actions avec droit de vote subordonné de catégorie A entiercées est Fiera S.E.C. La totalité des titres entiercés restants mentionnés ci-dessus seront libérés au cinquième anniversaire de l'acquisition de CGOV (soit le 31 mai 2023).

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant indique, en date des présentes, le nom, la province et le pays de résidence, le poste occupé au sein de Fiera Capital, les fonctions principales ainsi que les autres fonctions principales exercées au cours des cinq dernières années de chaque personne qui est administrateur ou membre de la haute direction de Fiera Capital. Tous les administrateurs occuperont leur poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de Fiera Capital ou jusqu'à ce que leur successeur soit élu ou nommé.

ADMINISTRATEURS

Nom et province /État de résidence	Poste occupé au sein de Fiera Capital	Fonctions principales actuelles	Autres fonctions principales exercées au cours des cinq dernières années
Administrateurs élus par les porteurs d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A			
Geoff Beattie ¹ Ontario (Canada)	Administrateur depuis 2018	Chef de la direction de Generation Capital Limited et président du conseil de Relay Ventures	
Gary Collins ^{2,4} Colombie-Britannique (Canada)	Administrateur depuis 2018	Conseiller principal chez Lazard Canada Inc.	
Jean Raby Île-de-France (France)	Administrateur du 5 mai 2019 au 27 mai 2021 et depuis le 10 novembre 2021	Associé chez Astorg	Codirecteur général d'Odyssey Acquisition S.A. d'avril 2021 à avril 2022. Chef de la direction de Natixis Investment Managers et responsable de la gestion d'actifs et de patrimoine de Natixis de février 2017 à avril 2021.
David R. Shaw ³ Ontario (Canada)	Administrateur principal depuis 2006	Président du conseil de Axsium Group Ltd. et administrateur de sociétés	Président du conseil non-membre de la direction de Knightsbridge Gestion du Capital Humain d'octobre 2015 à juin 2022.

ADMINISTRATEURS (SUITE)

Nom et province /État de résidence	Poste occupé au sein de Fiera Capital	Fonctions principales actuelles	Autres fonctions principales exercées au cours des cinq dernières années
Administrateurs élus par les porteurs d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B			
France Margaret Bélanger ³ Québec (Canada)	Administratrice depuis 2022	Présidente, sports et divertissement du Groupe CH	Vice-présidente exécutive et cheffe des affaires commerciales, sports et divertissement du Groupe CH de janvier 2017 à août 2021.
Réal Bellemare ² Québec (Canada)	Administrateur depuis 2016	Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement Desjardins	Premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière de Mouvement Desjardins d'août 2016 à décembre 2019.
Jean-Guy Desjardins Québec (Canada)	Président du conseil et chef de la direction depuis 2010 ⁷	Président du conseil et chef de la direction de Fiera Capital	Président exécutif du conseil de Fiera Capital du 1er janvier 2022 au 22 janvier 2023. Président du conseil et chef de la direction de Fiera Capital du 1er septembre 2010 au 31 décembre 2021.
Lucie Martel ^{1,8} Québec (Canada)	Administratrice depuis 2022	Administratrice de sociétés	Première vice-présidente et cheffe des ressources humaines d'Intact Corporation financière de septembre 2011 à décembre 2021.
Guy Masson Québec (Canada)	Administrateur depuis 2021	Avocat et président de RGM Légal inc.	Avocat-conseil senior et associé retraité de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. de mars 2016 à mars 2021.
Jean C. Monty ^{1,5} Québec (Canada)	Administrateur depuis 2010	Administrateur de sociétés	
François Olivier ^{2,8} Québec (Canada)	Administrateur depuis 2022	Administrateur de sociétés	Président et chef de la direction de Transcontinental Inc. de 2008 à décembre 2021.
Norman M. Steinberg ^{3,6} Québec (Canada)	Administrateur depuis 2019	Vice-président du conseil de BFL Canada	Président émérite du conseil de Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. d'avril 2017 à juillet 2019.

1 Membre du comité des ressources humaines.

2 Membre du comité d'audit et de gestion des risques.

3 Membre du comité des candidatures et de la gouvernance.

4 Président du comité d'audit et de gestion des risques.

5 Président du comité des ressources humaines.

6 Président du comité des candidatures et de la gouvernance.

7 Jean-Guy Desjardins a été président du conseil et chef de la direction de septembre 2010 au 31 décembre 2021. Il est devenu président exécutif du conseil en janvier 2022 et, depuis le 23 janvier 2023, il est président du conseil et chef de la direction.

8 Lucie Martel et François Olivier ont été nommés administrateurs en date du 26 mai 2022.

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION (QUI NE SONT PAS DES ADMINISTRATEURS)

Nom, province/État et pays de résidence du membre de la haute direction	Fonctions principales auprès de la Société	Fonctions principales exercées au cours des cinq dernières années
Sebastian Blandizzi Ontario (Canada)	Chef mondial de la technologie et des opérations	Chef de la technologie et des opérations, Division canadienne chez Fiera Capital de juin 2018 à avril 2019. Chef de la direction de COZM Inc. de juillet 2017 à juin 2018.
Gabriel Castiglio Québec (Canada)	Directeur exécutif, chef de la direction des affaires juridiques mondiale et secrétaire général	Vice-président exécutif, chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire général de Fiera Capital de décembre 2019 à janvier 2023. Associé du cabinet d'avocats Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l., de novembre 2003 à décembre 2019.
Lyne Lamothe Québec (Canada)	Cheffe mondiale des ressources humaines	Chef de la gestion des talents pour Le Cirque du Soleil d'août 2018 à janvier 2021. Vice-présidente principale chez Saputo de décembre 2015 à août 2018.
Jean Michel Québec (Canada)	Directeur exécutif, président et chef des placements de Fiera Marchés publics.	Chef des placements, Marchés publics de Fiera Capital de mai 2022 à janvier 2023. Chef des placements chez Investment Management Corporation of Ontario de mai 2018 à septembre 2021. Vice-président exécutif, Déposants et portefeuille total, à la Caisse de dépôt et placement du Québec de mars 2016 à mars 2018.
Jonathan Moncrieff Ontario (Canada)	Chef mondial de la conformité	Directeur général et chef adjoint du contentieux, Services bancaires particuliers et entreprises au Canada de BMO Groupe financier de mars 2019 à mai 2021. Chef, Conformité de la gestion de patrimoine aux États-Unis chez BMO Groupe financier de juillet 2017 à mars 2019. Chef, Volcker Rule Compliance Office chez BMO Groupe financier de mai 2016 à mars 2019.
Lucas Pontillo Québec (Canada)	Directeur exécutif et chef de la direction financière mondiale	Vice-président exécutif et chef de la direction financière mondiale de Fiera Capital d'octobre 2018 à janvier 2023. Directeur général principal et chef de l'exploitation de Gestion d'actifs Manuvie au Canada de janvier 2016 à octobre 2018.
Michael Quigley Massachusetts, (États-Unis)	Chef mondial de la distribution	Vice-président exécutif et chef des Marchés institutionnels de Fiera Capital de septembre 2019 à avril 2020. Gestionnaire de portefeuille et chef de l'équipe d'expansion des affaires au Canada de Philips, Hager & North de janvier 2013 à août 2019.
Peter Stock New York (États-Unis)	Directeur exécutif et président de Fiera Gestion privée	Vice-président exécutif et chef mondial de la gestion privée de Fiera Capital de juin 2020 à janvier 2023. Vice-président exécutif, Développement stratégique de Fiera Capital de mai 2018 à juin 2020. Vice-président principal, Développement stratégique de Fiera Capital de janvier 2015 à mai 2018.
John Valentini Québec (Canada)	Directeur exécutif, président et chef de la direction de Fiera Marchés privés.	Président et chef de la direction, Fiera Marchés privés d'octobre 2018 à janvier 2023. Vice-président exécutif, chef de la direction financière mondiale et président de la division des placements privés alternatifs de mai 2017 à octobre 2018.

Au 23 février 2023, les administrateurs et les membres de la haute direction de Fiera Capital, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 1 270 769 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et de 8 994 643 actions avec droit de vote spécial de catégorie B, ou exerçaient une emprise sur ces nombres d'actions, représentant respectivement environ 1,53 % du total de 83 228 078 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A en circulation et environ 46,34 % du total de 19 412 401 actions avec droit de vote spécial de catégorie B. L'information quant au nombre d'actions dont les administrateurs et les dirigeants de Fiera Capital, en tant que groupe, sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent une emprise, est fondée sur l'information fournie par les administrateurs et les dirigeants.

INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, PÉNALITÉS OU SANCTIONS VISANT UNE SOCIÉTÉ

Aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de Fiera Capital n'est, à la date des présentes, ou n'a été, dans les dix ans précédant la date des présentes, un administrateur, un chef de la direction ou un chef des finances d'une société qui :

- > a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance similaire ou d'une ordonnance de refus du droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, pendant plus de 30 jours consécutifs, laquelle a été émise pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction agissait à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou
- > a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance similaire ou d'une ordonnance de refus du droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, pendant plus de 30 jours consécutifs, laquelle a été émise après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du membre de la haute direction à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, et qui a été provoquée par un événement survenu pendant qu'il exerçait ses fonctions à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances.

Aucun administrateur ou membre de la haute direction de Fiera Capital ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de Fiera Capital pouvant influencer considérablement sur le contrôle de celle-ci :

- > n'est, à la date des présentes, ou n'a été au cours des dix années précédant la date des présentes, un administrateur ou un membre de la haute direction de toute société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la gestion sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens; ou
- > n'a, au cours des dix années précédant la date des présentes, fait faillite, fait une proposition en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

Aucun administrateur ou membre de la haute direction de Fiera Capital ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de Fiera Capital pouvant influencer considérablement sur le contrôle de celle-ci, n'a fait l'objet :

- > de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal relativement aux lois sur les valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation des valeurs mobilières ni n'a conclu une entente de règlement avec un organisme de réglementation des valeurs mobilières; ou
- > d'autres pénalités ou sanctions imposées par un tribunal ou un organisme de réglementation pouvant vraisemblablement être considérées comme importantes pour un investisseur raisonnable qui prend une décision de placement.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Certains des administrateurs et des membres de la direction de Fiera Capital sont également administrateurs, membres de la direction et actionnaires d'autres sociétés et des conflits pourraient surgir entre leurs obligations à titre d'administrateurs ou de membres de la direction de Fiera Capital et à titre d'administrateurs, de membres de la direction ou d'actionnaires d'autres sociétés. Tous les conflits possibles doivent être divulgués conformément aux exigences des lois applicables, et les personnes concernées sont tenues de se comporter conformément aux obligations qui leur sont imposées par la loi.

COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

Le conseil a un comité d'audit et de gestion des risques (le « **comité d'audit et de gestion des risques** ») qui est formé de trois administrateurs : Gary Collins (président du comité d'audit et de gestion des risques), Réal Bellemare et François Olivier.

Tous les membres du comité d'audit et de gestion des risques sont réputés posséder des « compétences financières » et être « indépendants », au sens donné à ces expressions dans le *Règlement 52 110 sur le comité d'audit*.

RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

Le mandat, les responsabilités et les fonctions du comité d'audit et de gestion des risques sont indiqués dans les règles écrites du comité d'audit et de gestion des risques, dont un exemplaire est joint aux présentes en annexe A.

FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES

Le texte qui suit résume la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit et de gestion des risques qui est pertinente à l'exercice de ses responsabilités à ce titre.

Gary Collins

Gary Collins est conseiller principal chez Lazard Canada Inc., une société de services-conseils financiers et de gestion d'actifs. De plus, M. Collins est président du conseil d'administration de DRI Healthcare Trust ainsi que membre du conseil d'administration et président du comité des ressources humaines de Rogers Sugar Inc. M. Collins a également siégé par le passé aux conseils d'administration de Catalyst Paper Corporation, Chorus Aviation Inc., Technologies D-BOX Inc., Liquor Stores N. A. et Stuart Olson Inc. En outre, il a siégé à de nombreux comités d'audit au cours des 16 dernières années. M. Collins a exercé des fonctions de haute direction, notamment en tant que président de Coastal Contacts Inc. et, auparavant, à titre de président et chef de la direction de Harmony Airways. Il a également siégé comme député à la chambre législative de la Colombie-Britannique et a occupé les fonctions de ministre des Finances de la Colombie-Britannique.

Réal Bellemare

Réal Bellemare est premier vice-président exécutif, chef de l'exploitation et membre du comité de direction du Mouvement Desjardins. M. Bellemare s'est joint au Mouvement Desjardins en 2009 à titre de vice-président Risques Grandes entreprises, Marchés des capitaux et Mandats spéciaux avant d'être nommé vice-président exécutif Gestion des risques (chef de la Gestion des risques) en 2011, premier vice-président Gestion des risques en 2012, premier vice-président Opérations et Performance en 2013, puis premier vice-président Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière en 2016. Avant de se joindre au Mouvement Desjardins, M. Bellemare occupait le poste de directeur régional, Gestion des risques du Groupe, Crédit commercial et Prêts spéciaux, Québec au sein d'une grande banque canadienne. M. Bellemare a commencé sa carrière dans le domaine bancaire en 1990, où il a œuvré principalement dans le service aux entreprises. M. Bellemare est titulaire d'un baccalauréat en finance et d'un MBA en gestion de PME et en gestion internationale de HEC Montréal.

François Olivier

François Olivier est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de Transcontinental Inc. de 2008 à décembre 2021. Après s'être joint au secteur de l'impression de TC Transcontinental en 1993, il a gravi les échelons pour finalement assumer le poste de président du secteur de l'impression des produits d'information, puis devenir chef de l'exploitation en 2007. Au fil des ans, M. Olivier a consolidé le marché canadien de l'impression et a transformé l'entreprise en diversifiant ses actifs vers l'emballage souple grâce à des acquisitions stratégiques. Sous sa gouverne, TC Transcontinental est devenue le plus important imprimeur au Canada, un chef de file en emballage souple en Amérique du Nord et un leader canadien dans ses activités de médias spécialisés. Avant de se joindre à TC Transcontinental, François Olivier a occupé le poste de directeur général de Canada Packers. Il est membre du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de gouvernance de CAE Inc. De plus, il siège au conseil des gouverneurs de Portage, un organisme canadien à but non lucratif qui aide les personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie à vaincre leur dépendance. M. Olivier est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université McGill et d'un diplôme du programme de perfectionnement en gestion de la Harvard Business School.

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE

Le tableau suivant indique le montant total des honoraires que Fiera Capital a versés à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés (l'« **auditeur** »), au cours des exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021 pour des services fournis à la Société.

Honoraires versés		
Services	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
	\$	\$
Honoraires d'audit	1 598 200 \$	1 452 284 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	592 800 \$	429 138 \$
Honoraires pour services fiscaux	379 294 \$	276 530 \$
Autres honoraires	néant	51 140 \$
Total	2 570 294 \$	2 209 092 \$

Honoraires d'audit

Les honoraires d'audit comprennent tous les honoraires versés à l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés et autres audits exigés en vertu des lois et des règlements et pour le dépôt de documents de Fiera Capital et de certaines de ses filiales.

Honoraires pour services liés à l'audit

Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent tous les honoraires versés à l'auditeur pour les services liés à l'audit, y compris l'examen des états financiers consolidés résumés intermédiaires, la préparation et l'examen de certains documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières, y compris des lettres de confort et de consentement, et des conseils en matière de comptabilité sur des questions ayant été soulevées au cours des examens intermédiaires et d'audit.

Honoraires pour services fiscaux

Les honoraires pour services fiscaux comprennent tous les honoraires versés à l'auditeur pour les conseils liés à la fiscalité, y compris la préparation ou la vérification des déclarations de revenus et l'offre de conseils de planification fiscale.

Autres honoraires

Les autres honoraires comprennent tout versement d'honoraires liés à la préparation et à l'examen d'une acquisition ou d'une cession, ainsi que ceux qui sont liés à la prestation d'autres services-conseils.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

À sa connaissance, Fiera Capital n'a été partie à aucune poursuite ou action réglementaire comportant des réclamations en dommages-intérêts, à l'exclusion d'intérêts et de frais, excédant 10 % de ses actifs courants, depuis le début de son dernier exercice, et aucune poursuite de cet ordre, à la connaissance de Fiera Capital, n'est envisagée en date de la présente notice annuelle.

À la connaissance de Fiera Capital, i) aucune pénalité ni aucune sanction n'a été imposée à Fiera Capital par un tribunal en vertu de la législation provinciale et territoriale sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières au cours des trois derniers exercices précédant la date de la présente notice annuelle; ii) aucune pénalité ni aucune sanction n'a été imposée à Fiera Capital par un tribunal ou un organisme de réglementation qui pourrait être jugée nécessaire pour que la présente notice annuelle contienne des renseignements complets, véridiques et clairs de tous les faits importants relatifs aux actions de Fiera Capital, ou iii) aucune entente de règlement n'a été conclue par Fiera Capital devant un tribunal relativement à la législation provinciale et territoriale sur les valeurs mobilières ou avec l'autorité en valeurs mobilières au cours des trois exercices précédant la date de la présente notice annuelle.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Sauf indication contraire dans la présente notice annuelle à l'égard de l'opération de disposition d'actions Natixis (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Évolution générale des activités – Faits saillants de 2022 et faits récents de 2023 – Prise ferme en bloc et rachat d'actions Natixis* » de la présente notice annuelle), les administrateurs et les membres de la haute direction de Fiera Capital n'ont connaissance d'aucun intérêt important, direct ou indirect, d'un administrateur, d'un membre de la direction ou d'un actionnaire ayant la propriété véritable directe ou indirecte de plus de 10 % des actions, ou exerçant directement ou indirectement un contrôle ou une emprise sur de telles actions, ou de tout membre du même groupe qu'une telle personne ou de toute personne ayant des liens avec celle-ci, dans une opération conclue au cours des trois derniers exercices complétés et pendant l'exercice courant jusqu'à la date de la présente notice annuelle, ou dans une opération proposée, qui a eu ou qui pourrait avoir une incidence importante sur Fiera Capital.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions est Services aux investisseurs Computershare Inc. à ses bureaux situés à Toronto (Ontario). Le fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie pour les débentures de 2024 est Computershare, à ses bureaux situés à Montréal (Québec).

CONTRATS IMPORTANTS

Sauf pour ce qui est des contrats conclus dans le cours normal des activités, les seuls contrats importants conclus par Fiera Capital au cours du dernier exercice de Fiera Capital, ou avant le dernier exercice de Fiera Capital mais qui sont encore en vigueur, sont indiqués ci-après :

- > l'acte de fiducie daté du 4 juillet 2019, intervenu entre Fiera Capital et Computershare (l'« **acte de fiducie de 2019** »);
- > le contrat de protection en cas d'offre publique d'achat daté du 1er septembre 2010, intervenu entre plusieurs personnes (telles qu'elles sont énumérées dans le contrat), Fiera Capital et Computershare (la « **convention de protection en cas d'offre publique d'achat** »);
- > la convention des investisseurs datée du 1er septembre 2010, intervenue entre Fiera Capital et Fiera S.E.C. (la « **convention des investisseurs avec Sceptre** »);
- > la convention de droits d'inscription datée du 1er septembre 2010, intervenue entre Fiera Capital, Fiera S.E.C. et Desjardins Gestion d'actifs Inc. (« **DGA** ») (la « **convention de droits d'inscription avec DHF** ») (DGA a par la suite cédé à DHF ses droits et ses intérêts dans la convention de droits d'inscription avec DHF);
- > l'accord de sous-conseiller avec Stonepine;
- > la débenture de 2027.

Les descriptions qui suivent des contrats importants ne sont pas complètes et sont présentées entièrement sous réserve du texte intégral de ces contrats importants, dont des copies sont disponibles sur SEDAR, sous le profil de Fiera Capital à l'adresse www.sedar.com. Il est également possible de consulter de tels exemplaires au cours des heures normales d'ouverture, en communiquant avec Gabriel Castiglio, directeur exécutif, chef de la direction des affaires juridiques mondiales et secrétaire général au 514 954-6467.

ACTE DE FIDUCIE DE 2019

Le 4 juillet 2019, Fiera Capital et Computershare, à titre de fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie, ont conclu l'acte de fiducie de 2019. L'acte de fiducie de 2019 énonce les modalités des débentures de 2024. Pour de plus amples renseignements au sujet des débentures de 2024, veuillez-vous reporter à la rubrique « *Description de la structure du capital – Débentures de 2024* » de la présente notice annuelle.

CONVENTION DE PROTECTION EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Le 1er septembre 2010, à la clôture de l'arrangement, Fiera Capital, Computershare, à titre de fiduciaire des porteurs d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, et certaines personnes ayant une participation directe et indirecte dans des actions avec droit de vote spécial de catégorie B, ont conclu la convention de protection en cas d'offre publique d'achat. La convention de protection en cas d'offre publique d'achat comprend certaines dispositions ayant pour effet de faire obstacle aux opérations qui, autrement, priveraient les porteurs d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A des droits en vertu des lois provinciales applicables sur les offres publiques d'achat dont ils auraient pu se prévaloir si les actions avec droit de vote spécial de catégorie B avaient été des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A.

CONVENTION DES INVESTISSEURS AVEC SCEPTRE

Le 1er septembre 2010, à la clôture de l'arrangement, Fiera Capital et Fiera S.E.C. ont conclu la convention des investisseurs avec Sceptre aux termes de laquelle Fiera S.E.C. acquerra des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A additionnelles et des titres dont l'échange, l'exercice ou la conversion permet d'acquérir des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A pour maintenir son pourcentage de propriété advenant les événements suivants pouvant avoir un effet de dilution (les « **droits antidilution de Fiera S.E.C.** »). Si des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A sont émises dans le cadre d'un appel public à l'épargne, Fiera S.E.C. aura le

droit d'acheter des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A additionnelles au cours des 45 jours suivant immédiatement la date de fixation du prix du placement, à un prix par action correspondant au prix d'une action avec droit de vote subordonné de catégorie A offerte dans le cadre de l'appel public à l'épargne, et, au cours des 45 jours suivants, à un prix par action correspondant au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A à la TSX pour les cinq jours précédant immédiatement la date d'achat. Une telle émission sera conditionnelle à l'approbation de la TSX. Si des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A sont émises dans le cadre d'une fusion, d'un arrangement, d'une réorganisation, d'un regroupement, d'une restructuration, d'une offre publique d'achat ou d'une transaction similaire, Fiera S.E.C. aura le droit d'acheter des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A additionnelles à un prix par action correspondant au prix par action auquel les titres additionnels sont émis dans le cadre de la transaction (tel qu'il est déterminé par les membres indépendants du conseil de Fiera Capital).

CONVENTION DES DROITS D'INSCRIPTION AVEC DHF

Le 1er septembre 2010, à la clôture de l'arrangement, Fiera Capital, Fiera S.E.C. et DGA ont conclu la convention des droits d'inscription avec DHF, aux termes de laquelle DHF (auparavant DGA) a le droit d'exiger que Fiera Capital prépare et dépose un prospectus visant le placement d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A pouvant être émises à la conversion de ce nombre d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B qui appartiennent indirectement à DHF (par l'intermédiaire de Fiera S.E.C.) au moment prévu. La convention des droits d'inscription avec DHF donne à DHF le droit de faire trois demandes de droits d'inscription sur demande et de droits d'inscription d'entraînement. La convention des droits d'inscription avec DHF prend fin à la plus rapprochée des dates suivantes : i) la date à laquelle DHF cesse de détenir (directement ou indirectement) 5 % des actions avec droit de vote spécial de catégorie B émises et en circulation, et ii) la date à laquelle la troisième demande de droits d'inscription de DHF est faite. Comme il a été mentionné plus haut, DGA a cédé à DHF ses droits aux termes de la convention des droits d'inscription avec DHF.

ACCORD DE SOUS-CONSEILLER AVEC STONEPINE

La relation de sous-conseiller entre Fiera Capital et StonePine a été établie le 31 janvier 2022 et est principalement régie par les modalités de l'accord de sous-conseiller avec StonePine.

Dans cette structure, Fiera Capital continue à entretenir des relations directes avec ses clients en tant que gestionnaire/conseiller en placement, tandis que StonePine fournit des services de sous-conseiller à Fiera Capital, supervisant les décisions de placement relatives aux stratégies d'actions mondiales, d'actions de l'EAEO (Europe, Australasie et Extrême-Orient) et d'actions américaines de Fiera Capital. Les clients de Fiera Capital continuent de bénéficier du modèle opérationnel institutionnel de premier plan de Fiera Capital. Ce modèle comprend la gestion des relations avec les clients, la conformité, l'exécution des transactions internationales, l'exploitation, la gestion des risques, la mesure du rendement et la production de rapports, ainsi que le soutien technologique.

L'accord de sous-conseiller avec StonePine comprend des clauses de protection visant à maintenir un certain niveau d'ASG aux termes de l'accord.

L'accord de sous-conseiller avec StonePine prévoit qu'un préavis d'au moins 12 mois est nécessaire avant qu'une partie ne puisse mettre fin à l'accord pour des raisons de commodité.

En outre, pendant la durée de l'accord de sous-conseiller avec StonePine et pendant 12 mois après sa résiliation, l'accord interdit à StonePine de solliciter des clients de Fiera Capital afin qu'ils transfèrent des actifs en dehors des stratégies pour lesquelles StonePine agit à titre de sous-conseiller, et lui interdit également d'offrir aux clients de Fiera Capital des stratégies similaires aux stratégies pour lesquelles StonePine agit à titre de sous-conseiller (sauf si cela est fait par l'entremise de Fiera Capital), sous réserve de certaines exceptions.

Si une acquisition entraînant un changement de contrôle de Fiera Capital est réalisée, aucune des parties ne peut envoyer un avis de résiliation de l'accord de sous-conseiller pour raisons de commodité pendant la période de quatre ans suivant la conclusion de l'acquisition entraînant un changement de contrôle.

DÉBENTURE DE 2027

Le 23 juin 2022, Fiera Capital a émis la débenture de 2027 à la FTQ. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la débenture de 2027, veuillez vous reporter à la rubrique « *Description de la structure du capital – Débentures – Débenture de 2027* » de la présente notice annuelle.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur de Fiera Capital et a informé la Société qu'il est indépendant, au sens donné à cette expression dans le code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires, concernant notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la direction et les prêts qui leur sont consentis, les porteurs principaux des titres de Fiera Capital et les titres autorisés aux fins d'émission aux termes des régimes incitatifs de Fiera Capital, sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Fiera Capital datée du 13 avril 2022. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion de Fiera Capital pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Ces documents et autres renseignements concernant Fiera Capital peuvent être obtenus sur le site de SEDAR dans la section concernant le profil de Fiera Capital à l'adresse www.sedar.com.

Annexe A

RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

1. MANDAT

Le comité d'audit et de gestion des risques (le « **comité** ») de Corporation Fiera Capital (la « **Société** ») a été créé par le conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») et formé à même ses membres dans le but d'aider le conseil à s'acquitter de ses principales responsabilités de surveillance en ce qui concerne notamment :

- > L'intégrité des états financiers consolidés de la Société et de l'information connexe.
- > Le caractère adéquat et efficace du système de contrôles et procédures de communication de l'information (« **CPCI** ») de la Société et de ses systèmes de contrôle interne.
- > L'évaluation de l'auditeur externe de la Société (l'« **auditeur externe** »), ainsi que l'évaluation de ses compétences, de son indépendance, de sa rémunération et de son rendement, en vue de la recommandation de sa nomination à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'« **assemblée des actionnaires** »).
- > Le caractère adéquat du processus et des politiques de gestion du risque d'entreprise (« **GRE** ») de la Société.
- > La conformité de la Société avec les exigences prévues par les lois et les règlements, ainsi qu'avec ses normes d'éthique.
- > Tout mandat spécial ou additionnel ou toute fonction que le conseil lui confie ou lui délègue.

Le comité informe périodiquement le conseil des activités du comité, des questions qu'il étudie et de ses recommandations à l'égard de celles-ci.

Le comité doit veiller à l'établissement de communications ouvertes entre l'auditeur externe, les membres de la haute direction et les cadres supérieurs (la « **direction** ») et le conseil.

Le comité doit veiller à l'amélioration continue des politiques, des méthodes et des pratiques de la Société à tous les niveaux et encourager leur observation.

2. FONCTIONNEMENT

2.1 Composition

Le comité se compose d'au moins trois (3) membres du conseil (les « **membres** »). Chaque année, sur la recommandation de son comité des candidatures et de la gouvernance, le conseil nomme ses membres et son président (le « **président** ») lors de sa première réunion suivant l'assemblée des actionnaires.

Les membres respectent les exigences relatives à leur indépendance et à leur expérience ainsi que les autres exigences relatives à leurs fonctions au sein du comité, comme il est déterminé par le conseil conformément aux lois, règles et règlements applicables.

Le conseil peut en tout temps destituer ou remplacer l'un de ses membres. Un membre peut également démissionner. Le conseil nommera une personne parmi ses administrateurs pour pourvoir tout poste vacant au sein du comité. Dès qu'un membre n'est plus administrateur, il cesse automatiquement d'être membre. À condition que le quorum soit atteint, les autres membres exerceront tous les pouvoirs du membre dont le poste est vacant.

Si le président est absent ou si son poste est temporairement vacant, le comité peut choisir un autre membre pour occuper ce poste. Le président peut exercer tous les pouvoirs du comité entre les réunions. Cependant, le président doit consulter raisonnablement les autres membres avant d'exercer tout pouvoir et il doit les informer des décisions consécutives à l'exercice d'un tel pouvoir.

2.2 Responsabilités du président

Le président dirige le comité dans tous les aspects de son travail et il lui incombe de gérer les affaires du comité et de s'assurer que celui-ci est organisé comme il se doit et qu'il fonctionne efficacement. Plus précisément, le président doit.

- (a) diriger le comité afin de permettre à celui-ci d'agir efficacement et de remplir ses fonctions et ses responsabilités telles qu'elles sont décrites dans les présentes règles du comité d'audit et de gestion des risques (les « **règles** ») et selon les besoins;
- (b) de concert avec le président du conseil (le « **président du conseil** »), l'administrateur principal du conseil (l'« **administrateur principal** ») et le chef de la direction de la Société (le « **chef de la direction** »), s'assurer que la direction et les membres entretiennent des relations de travail efficaces;
- (c) présider les réunions du comité;
- (d) de concert avec le président du conseil, le chef de la direction et le secrétaire général de la Société (le « **secrétaire général** »), fixer la fréquence, les dates et les lieux des réunions du comité;
- (e) de concert avec le chef de la direction financière mondiale de la Société (le « **chef de la direction financière** ») et le secrétaire général, examiner le plan de travail annuel et les ordres du jour des réunions afin de s'assurer que toutes les affaires requises sont soumises au comité;
- (f) de concert avec le président du conseil, s'assurer que tous les éléments nécessitant l'approbation du comité sont dûment soumis au comité;
- (g) s'assurer que l'information requise est dûment transmise au comité et, de concert avec le président du conseil, le chef de la direction, le chef de la direction financière et le secrétaire général, veiller à ce que les documents à l'appui des présentations et des propositions de la direction soient adéquats et préparés en temps opportun;
- (h) à la réunion du conseil suivant toute réunion du comité, donner au conseil un compte rendu des questions examinées par le comité, et des décisions prises ou des recommandations formulées par celui-ci;
- (i) exécuter les tâches particulières ou s'acquitter des fonctions que lui confie le conseil.

Dans les règles, toute mention d'un titre ou d'un poste précis est réputée inclure tous les titres ou postes qui remplacent le titre ou le poste en question.

2.3 Réunions

Les membres du comité doivent se réunir au moins quatre fois par année et ils peuvent convoquer des réunions supplémentaires si les circonstances l'exigent. L'auditeur externe peut également convoquer une réunion du comité. Tous les membres du comité doivent assister aux réunions, en personne ou par téléconférence ou vidéoconférence. Au besoin, le comité peut inviter des membres de la direction, l'auditeur externe ou d'autres personnes à participer aux réunions afin de fournir des renseignements pertinents. Un avis de convocation à ces réunions doit être envoyé aux membres du comité.

Le comité doit tenir des séances à huis clos avec l'auditeur externe, le président du conseil, le chef de la direction, le chef de la direction financière, le chef de la direction des affaires juridiques mondiale de la Société (le « **chef de la direction des affaires juridiques** ») et le chef mondial de la conformité de la Société (le « **chef de la conformité** »), ainsi que des sessions exécutives avant ou après les réunions du comité.

Les ordres du jour des réunions sont rédigés par la direction, approuvés par le président après consultation avec les autres membres, au besoin, et fournis à l'avance aux membres avec les documents appropriés. Le secrétaire général, ou toute autre personne nommée par le président, rédige les procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du comité doivent refléter fidèlement les délibérations importantes et les décisions de ce dernier, notamment toutes les recommandations qu'il doit formuler au conseil. Ces procès-verbaux doivent être transmis à tous les membres aux fins d'approbation et, par la suite, être versés dans les registres de la Société.

Le quorum est atteint lorsque la majorité des membres sont présents en personne ou par téléconférence ou vidéoconférence.

2.4 Évaluation du comité

Chaque année, le comité, avec le concours du comité des candidatures et de la gouvernance, évalue sa performance et examine et évalue le bien-fondé de ses règles, et demande au conseil d'approuver les modifications proposées et les communications connexes qui peuvent être requises par les lois, les règlements ou les exigences d'inscription.

Le comité doit, au besoin, offrir à ses membres une formation adéquate dans le domaine financier et le domaine de la gestion du risque.

3. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

En plus de toutes les autres fonctions et responsabilités qui lui sont assignées à l'occasion par le conseil, le comité assume les responsabilités suivantes à l'égard de la Société.

3.1 Information financière

Le comité doit examiner l'information financière devant être déposée auprès des autorités de réglementation, en discuter avec la direction et l'auditeur externe, en faire rapport au conseil et, s'il y a lieu, faire des recommandations à cet égard au conseil. Le comité doit faire ce qui suit, entre autres choses :

3.1.1 Trimestriellement et annuellement

- > Vérifier la qualité et l'intégrité du processus d'information financière de la Société.
- > Examiner les états financiers annuels consolidés audités de la Société et vérifier leur qualité et leur intégrité, ainsi que leur conformité avec l'information connue des membres.
- > Examiner les états financiers trimestriels intermédiaires non audités de la Société et vérifier leur qualité et leur intégrité, ainsi que leur conformité avec l'information connue des membres.
- > Comprendre la façon dont la direction prépare l'information financière intermédiaire, ainsi que la nature et l'étendue de la participation de l'auditeur externe.
- > Examiner le caractère adéquat des principes comptables concernant la préparation des états financiers, y compris les autres traitements autorisés par les IFRS et l'incidence de tout changement proposé aux principaux principes comptables et à la communication de l'information financière. Vérifier que les pratiques comptables sont conformes aux normes du secteur.
- > Examiner les questions importantes touchant la comptabilité et la communication de l'information, y compris les opérations complexes ou inhabituelles et les questions très subjectives, ainsi que les décisions les plus récentes des autorités professionnelles et réglementaires, et comprendre leur incidence sur les états financiers.
- > Recueillir les commentaires de l'auditeur externe, du chef de la direction financière et du chef de la direction des affaires juridiques concernant les risques qui pourraient avoir une incidence sur l'information financière.
- > Passer en revue les résultats de l'audit, y compris les difficultés rencontrées.
- > Examiner, avant leur publication, les rapports de gestion (les « **rapports de gestion** »), les communiqués de presse trimestriels concernant l'information financière importante, d'autres rubriques des rapports annuels et trimestriels et des documents connexes à déposer en application de la réglementation et s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité de l'information qu'ils contiennent.
- > Examiner le rapport de l'auditeur externe indépendant qui précède les états financiers annuels audités.
- > Après les avoir examinés, soumettre les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse à l'approbation du conseil.

3.1.2 Annuellement

- > Vérifier la qualité et l'intégrité du processus de préparation de la notice annuelle de la Société.
- > Examiner la notice annuelle.
- > Après l'avoir examinée, soumettre la notice annuelle à l'approbation du conseil.
- > Examiner la politique sur la divulgation et la confidentialité de l'information de la Société et la soumettre à l'approbation du conseil.

3.2 Contrôle interne

Le comité doit s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace en matière de communication de l'information financière, de sauvegarde des actifs et de détection des fraudes, et qu'elle l'applique de façon constante. Le comité doit exercer les fonctions suivantes :

- > Comprendre et évaluer l'étendue de l'examen indépendant, par les membres de la direction responsables des finances, du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») et du CPCI, aux fins de conformité avec le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, et examiner les rapports périodiques sur les conclusions et les recommandations importantes ainsi que les plans de redressement proposés par ces membres de la direction.
- > Au moyen d'entretiens avec la direction et l'auditeur externe, examiner et évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des systèmes de gestion de la Société, y compris la structure organisationnelle de la direction des finances, le processus de communication de l'information, le processus de gestion des projets, ainsi que la sécurité des TI et la cybersécurité.
- > Comprendre l'étendue de l'examen, par l'auditeur externe, du contrôle interne à l'égard de l'information financière, obtenir et analyser les conclusions et les recommandations importantes ainsi que les mesures prises en conséquence par la direction.
- > Établir des procédures pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes portant sur des questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit, y compris des procédures permettant aux employés de soumettre, de manière confidentielle et anonyme, leurs préoccupations concernant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit ou d'autres questions liées aux finances.
- > Examiner périodiquement le programme et les politiques antifraude de la Société avec la direction et l'auditeur externe.

3.3 Gestion du risque

Le comité doit s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre des pratiques appropriées en matière de gestion du risque à l'égard des risques qui pourraient avoir des incidences importantes sur le rendement de la Société ou sur l'atteinte de ses objectifs, et s'assurer que la direction applique ces pratiques de façon constante. À cette fin, le comité doit.

- > Acquérir une compréhension générale des risques auxquels la Société est exposée ou pourrait être exposée, et de la façon dont ils sont mesurés et gérés.
- > S'assurer que la direction a identifié les risques auxquels la Société est exposée, qu'elle les a évalués selon leur niveau d'importance et qu'elle a mis en œuvre des mesures de contrôle et d'atténuation du risque.
- > Recommander au conseil la politique de GRE qui définit les principes suivis par la direction afin d'identifier, d'évaluer, de mesurer, de gérer et de surveiller les risques importants auxquels la Société est exposée et afin d'en faire rapport.
- > Examiner et évaluer, périodiquement et au moins une fois par année, le caractère adéquat de la politique GRE de la Société et d'autres politiques en matière de gestion des risques concernant les risques importants identifiés.

- > Examiner le plan de travail annuel de GRE et les modifications apportées subséquemment à ce plan afin de vérifier qu'il traite des éléments de la politique GRE de la Société et d'autres politiques en matière de gestion des risques, et qu'il tienne compte des risques importants.
- > Obtenir trimestriellement du chef de la direction financière un compte rendu des problèmes en matière de risques importants au sein de la Société.
- > Planifier des examens et des évaluations périodiques indépendants concernant le caractère adéquat des politiques, des procédures, des processus et des systèmes mis en œuvre par la direction afin de gérer et de contrôler les risques importants, et s'assurer que les activités relatives aux risques et aux contrôles ont une efficacité et une visibilité suffisantes.
- > Examiner et recommander au conseil toute modification nécessaire concernant le cadre de travail relatif à la GRE et au contrôle lorsque des changements importants ont été apportés à la stratégie de l'entreprise ou aux stratégies de nouveaux secteurs d'activité.

3.4 Audit externe

L'auditeur externe relève directement du comité. Par conséquent, il incombe au comité de surveiller les travaux de l'auditeur externe et de faire ce qui suit :

- > Examiner annuellement la performance et les compétences de l'auditeur externe et de l'associé responsable de l'audit.
- > Examiner annuellement les rapports adressés à l'auditeur externe concernant ses procédures de contrôle interne de la qualité et les questions importantes soulevées dans le cadre du dernier contrôle interne de la qualité, ou contrôle par les pairs, ou toute demande de renseignements ou enquête par une autorité professionnelle, telle que le Conseil canadien sur la reddition de comptes et le Public Company Accounting Oversight Board, et en discuter. Établir les protocoles et les attentes conjointement avec l'auditeur externe.
- > Examiner et confirmer l'indépendance de l'auditeur externe en obtenant de celui-ci des déclarations sur ses relations avec la Société, y compris au sujet des services non liés à l'audit, et en discutant avec l'auditeur de ces relations.
- > Fournir une recommandation au conseil quant à la nomination, à la destitution, à la rémunération et au maintien en poste de l'auditeur externe, et quant à la surveillance du travail de l'auditeur externe et de tout autre auditeur dans le cadre de la production d'un rapport d'audit et de la prestation de tous les services requis.
- > Examiner l'étendue prévue de l'audit effectué par l'auditeur externe ainsi que l'approche préconisée (le plan d'audit).
- > Approuver tous les mandats d'audit et de services non liés à l'audit conformément à la politique de la Société portant sur les services pouvant ou ne pouvant pas être exécutés par l'auditeur externe.
- > S'assurer du suivi de toute communication de l'auditeur externe adressée à la direction.
- > Examiner et approuver la politique d'embauche de la Société concernant les associés et les employés, actuels et anciens, des auditeurs externes actuels et de leurs prédécesseurs.
- > Rencontrer l'auditeur externe lors d'une séance à huis clos une fois par trimestre ou au besoin.

3.5 Conformité

Le comité doit s'assurer que la Société gère efficacement les risques liés à la réglementation lorsqu'elle exerce les fonctions de surveillance suivantes :

- > Vérifier l'efficacité des systèmes de surveillance de la conformité avec les lois, les règlements, les exigences

d'inscription et les politiques internes, et examiner les résultats des enquêtes effectuées par la direction et des mesures prises par cette dernière (y compris les mesures disciplinaires) à l'égard de tout cas de non-conformité.

- > Vérifier l'indépendance du chef de la conformité.
- > Examiner le plan de travail annuel du chef de la conformité et ses modifications subséquentes pour s'assurer qu'il traite adéquatement de la conformité et des risques importants liés à la réglementation.
- > Obtenir trimestriellement du chef de la direction des affaires juridiques et du chef de la conformité un compte rendu des questions juridiques et de conformité au sein de la Société.
- > Étudier les conclusions de tout examen mené par des organismes de réglementation et toutes les observations de l'auditeur. Examiner les plans d'action et les réponses aux autorités de réglementation proposés par la direction. Effectuer un suivi relativement à la mise en œuvre de ces plans d'action.
- > Examiner le processus visant à communiquer au personnel de la Société le guide de conformité et les codes de déontologie, et à surveiller la conformité avec ceux-ci.

3.6 Autres responsabilités annuelles et trimestrielles

Le comité doit s'acquitter des tâches annuelles et trimestrielles suivantes et en faire rapport au conseil :

- > Trimestriellement, examiner l'information financière appropriée afin de recommander ou non au conseil de déclarer des dividendes.
- > Annuellement, examiner les couvertures d'assurance responsabilité de la Société et en évaluer le caractère adéquat.
- > Examiner le plan stratégique de la Société en matière de fiscalité et s'assurer qu'il fait l'objet d'un suivi et qu'il est mis à jour périodiquement.

4. ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS ET CONSEILLERS ET EXPERTS EXTERNES

Le comité a accès à tous les renseignements, à tous les documents et à tous les registres de la Société selon ce qu'il juge nécessaire ou souhaitable pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités.

Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers ou experts externes ou de nommer de tels conseillers ou experts s'il est jugé que cela est nécessaire pour que le comité puisse s'acquitter de ses responsabilités.

5. LIMITATIONS

Aucune disposition des présentes règles ne vise à élargir les normes de conduite applicables en vertu des obligations légales ou réglementaires qui s'appliquent aux administrateurs de la Société ou aux membres.

En l'absence d'information à l'effet contraire, les membres sont en droit de se fier i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information et ii) à l'exactitude et à l'exhaustivité de l'information fournie.

6. EXAMEN DES RÈGLES

Le conseil examinera périodiquement les présentes règles. Les présentes règles ont été approuvées par le conseil, sont datées du 23 février 2023 et entrent en vigueur à cette date.